RENTRÉE 2026 . 2027

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

LIVRET D'ACCUEIL

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

HR EXCELLENCE IN RESEARCH

ENS DE LYON

RENTRÉE 2026 . 2027

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Fiche 1

MOT DE LA PRÉSIDENCE DE L'ENS DE LYON

Fiche 2 Éditorial

L'ENS DE LYON

Fiche 3 Présentation de l'ENS de Lyon
Fiche 4 L'École en chiffres
Fiche 5 L'École en images
Fiche 6 Stratégie et organigramme
Fiche 7 Les engagements de l'ENS de Lyon
Fiche 8 HRS4R
Fiche 9 Plan d'accès et plans de l'ENS de Lyon

VOTRE VIE PROFESSIONNELLE À L'ENS DE LYON

Fiche 10 La Direction des ressources humaines
Fiche 11 Pratique de l'enseignement et de la recherche : à connaître…
Fiche 12 Que faire en cas…
Fiche 13 Accident professionnel
Fiche 14 Services-engagements pour les chercheurs et chercheuses
Fiche 15 Sécurité défense et données personnelles

POLITIQUE RH DE L'ENS DE LYON

Fiche 16 La formation continue
Fiche 17 L'action sociale
Fiche 18 Lignes directrices de gestion (LDG) mobilité

INFORMATIONS STATUTAIRES

Fiche 19 Représentations de l'agent dans les différentes instances
Fiche 20 Droits et obligations de l'agent public
Fiche 21 Positions du fonctionnaire

ENSEIGNEMENTS, RECHERCHE ET INTERNATIONAL À L'ENS DE LYON

Fiche 22 La formation
Fiche 23 La recherche à l'ENS de Lyon
Fiche 24 La recherche : laboratoires et écoles doctorales

Conception et suivi :
Service communication de l'ENS de Lyon
Mise en page : monsieurgentil.fr
Création graphique : Annie Desbruères
Photo de couverture : Vincent Moncorgé
Impression : Reprographie de l'ENS de Lyon
Juillet 2026

Fiche 25 La Direction des affaires internationales
Fiche 26 Le calendrier de l'année de formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Fiche 27 Vie pratique (1)
Fiche 28 Vie pratique (2)
Fiche 29 Sécurité, prévention et santé
Fiche 30 Où trouver l'information en interne ?

À VOTRE SERVICE POUR AMELIORER VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Fiche 31 Transport et restauration
Fiche 32 Activités extra-professionnelles proposées par l'ENS de Lyon (1)
Fiche 33 Activités extra-professionnelles proposées par l'ENS de Lyon (2)
Fiche 34 Contacts utiles

Éditorial

BIENVENUE À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON !

Vous êtes étudiante ou étudiant, membre de la communauté académique, personnel administratif ou technique, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue.

Chaque rentrée est un temps fort pour notre établissement, plus encore pour vous, pour qui c'est la première... Quels que soient votre statut, votre discipline, votre fonction, je vous souhaite de vous y épanouir, d'étudier ou de travailler dans un environnement stimulant, dont les missions ont du sens pour chacune et chacun, mais aussi au-delà de notre campus.

Vous allez découvrir une École singulière, qui se distingue par la qualité de sa formation et de sa recherche. Au quotidien, une ENS est un creuset qui, en entremêlant de façon indissociable formation et recherche, a vocation à irriguer le monde de de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et à l'international, et plus largement, à irriguer la sphère socio-économique dans toutes ses dimensions (diplomatie, journalisme, entreprises, etc.). La valeur des étudiantes et étudiants que nous accueillons, la qualité des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs qui travaillent ici, les trajectoires de nos *alumni*, ne sauraient exister sans la capacité de notre établissement à nourrir un environnement propice à ce dialogue exigeant et permanent entre les disciplines, les compétences, les cultures, les générations. À ce titre, l'engagement des personnels administratifs et techniques est un facteur clé pour la réussite de nos missions, de même que les relations avec les organismes nationaux de recherche et les partenaires du site de Lyon Saint-Étienne (les quatre Universités, ainsi que les Écoles).

Notre motivation repose d'abord sur l'ambition de porter au plus haut cette qualité, cette « excellence » qu'on nous prête et qui nous oblige. Je suis en outre convaincu que nous avons une responsabilité particulière en tant qu'École normale supérieure, grande école universitaire d'utilité publique : faire rejaillir, bien au-delà des murs de l'École et du monde académique, les fruits de la connaissance que nous créons et que nous transmettons à nos étudiantes et étudiants. Cet impératif du lien avec la société, de la diffusion des connaissances est plus prégnant que jamais.

Notre action est gouvernée par quelques principes forts : ouverture sociale, développement international, innovation et, bien sûr, contribution aux réflexions et aux solutions qui doivent être trouvées et partagées pour relever les défis des multiples transitions que nous devons réaliser, face à l'urgence écologique notamment. Cette volonté d'ouverture, de penser le monde de demain sans renier nos valeurs a fondé notre projet d'établissement, nourri par les échanges avec les communautés de l'École. Ce document essentiel nous engage et définit les grands axes de notre feuille de route pour les années 2025-2028. Je vous invite à le consulter sur le site internet de l'établissement. C'est dans ce même esprit d'ouverture et d'équité que nous avons créé et financé les bourses Cécile DeWitt-Morette pour permettre aux normaliennes-étudiantes inscrites au Diplôme de l'ENS de Lyon en informatique et en mathématiques de financer leurs quatre années d'études. L'égalité femme-homme est une priorité politique de notre École. Cette bourse, instaurée depuis la rentrée 2025, est l'un des jalons que nous mettons en place pour davantage de mixité entre les hommes et les femmes.

Au cours de cette année universitaire, j'aurai l'occasion d'échanger avec vous sur le fonctionnement et la trajectoire de l'École. J'espère qu'en tant que « nouveaux entrants » à l'ENS de Lyon, vous participerez à ces échanges car notre projet d'établissement, nos missions, nos valeurs, sont notre ferment commun.

Alors que la marche du monde est incertaine, que certains des équilibres et modèles qu'on a pu croire établis vacillent, c'est par nos missions de service public et nos spécificités que nous pouvons contribuer à éclairer le présent et à œuvrer pour façonner l'avenir.

Je vous souhaite une très bonne rentrée 2026 !

Emmanuel Trizac

Président

L'ENS DE LYON
Présentation de l'ENS de Lyon

Établissement public d'enseignement supérieur, l'École normale supérieure de Lyon dépend du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace. Elle est l'une des quatre Écoles normales supérieures (École normale supérieure-PSL, École normale supérieure Paris-Saclay, École normale supérieure de Rennes, École normale supérieure de Lyon), grandes écoles françaises internationalement reconnues.

L'ENS de Lyon accomplit une double mission d'enseignement et de recherche. Elle dispense une formation exigeante, de la troisième année de licence au doctorat, à des élèves recrutés sur concours et à des étudiantes et étudiants sélectionnés, tout en développant une recherche de premier plan dans les domaines des sciences exactes et expérimentales (biologie, chimie, informatique, mathématiques, physique, sciences de la terre) et des sciences humaines et sociales (lettres et arts, langues, sciences humaines, économie, sciences sociales).

Tournée vers l'innovation, l'ENS de Lyon propose des formations scientifiques de haut niveau, ancrées dans la recherche. Les étudiantes et étudiants peuvent y acquérir des compétences diversifiées et construire des parcours d'études originaux, grâce à des formations personnalisées et orientées vers l'international. Au terme de 4 ans de scolarité normalienne, les normaliens élèves, admis sur concours, et les normaliens étudiants, admis sur dossier, sont admis à recevoir le diplôme de l'ENS de Lyon.

Les laboratoires de recherche de renommée internationale de l'École contribuent aux progrès des connaissances et au développement culturel, scientifique et technique. Étudiants et étudiantes, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, chercheurs et chercheuses s'y côtoient quotidiennement, partageant enthousiasme et créativité.

L'ENS de Lyon est aussi tournée vers le champ de l'éducation, avec l'Institut français de l'Éducation (IFÉ), institut interne de l'École. Structure nationale de recherche, de formation, de médiation des savoirs en matière d'éducation, l'IFÉ est fondé sur une interaction permanente avec les communautés éducatives.

L'École forme d'abord les enseignantes et enseignants, les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, et les chercheuses et chercheurs de demain. Si la préparation à l'agrégation est toujours une de ses missions fortes, les doubles cursus, les formations complémentaires et l'acquisition d'expérience en milieu professionnel permettent d'élargir les débouchés au-delà des métiers de l'enseignement et de la recherche. Ouverte vers les établissements universitaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, vers l'Europe et les autres continents, mais aussi vers l'entreprise, l'ENS de Lyon offre à ses étudiantes et étudiants de multiples perspectives.

Établissement de création et de diffusion des connaissances, reconnu à l'échelle internationale, l'ENS de Lyon constitue un formidable outil pour « Étudier et découvrir », combinant esprit d'ouverture et d'initiative, dynamisme et interdisciplinarité.

HISTORIQUE

L'École de Fontenay (établissement pour jeunes filles créé en 1880) et l'École de Saint-Cloud (ouverte aux garçons depuis 1882) sont les ancêtres de l'École normale supérieure de Lyon. D'abord tournées vers l'enseignement primaire, les deux ENS offrent à partir de 1945 des débouchés dans l'enseignement secondaire : elles préparent au CAPES, puis à l'agrégation.

Réunis en 1981, les deux établissements sont dissous en 1987 : une partie, délocalisée à Lyon, devient l'École normale supérieure de Lyon (destinée aux scientifiques), tandis que l'autre, ouverte aux littéraires, reste près de Paris sous le nom d'École normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud. Toutes deux forment désormais leurs élèves aux métiers de la recherche, de l'enseignement en université ou en classes préparatoires et plus généralement des administrations de l'État.

Transférée à Lyon en 2000, l'ENS de Fontenay/Saint-Cloud change son nom en École normale supérieure Lettres et sciences humaines. En 2004, elle propose une option artistique à son concours d'entrée ; elle est aussi habilitée à délivrer des masters et des doctorats, en cohabitation avec les universités partenaires.

Le 1er janvier 2010 est créée une nouvelle ENS : l'École normale supérieure de Lyon regroupant l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines et l'ancienne École normale supérieure de Lyon, dédiée aux sciences exactes.

Parallèlement, cette nouvelle ENS est dotée des compétences élargies (LRU).

Le 1er janvier 2011, l'ENS de Lyon intègre l'ex Institut national de recherche pédagogique, devenu l'Institut français de l'Éducation (IFÉ), plateforme nationale de recherche, de formation, d'expertise et d'innovation en éducation.

En 2017, l'École normale supérieure de Lyon fête ses 30 ans à Lyon.

Entre 2016 et 2021, l'École a bénéficié des subventions de l'« Opération Campus », initiée par l'État et coordonnée par l'Université de Lyon, pour réhabiliter ses bâtiments vieillissants et réorganiser l'espace de recherche et d'enseignement. Les bâtiments des 2 sites ont été mis aux normes de sécurité et d'accessibilité. Sur Monod, le restaurant universitaire a été entièrement rénové et agrandit, les bâtiments existants ont été rénovés pour améliorer leurs performances énergétiques. 3 245 m^2 ont été construits pour améliorer les conditions de travail des chercheurs.

Depuis la rentrée 2025, le CROUS et l'ENS de Lyon construisent une nouvelle résidence étudiante sur le site de Monod pour remplacer l'ancienne et augmenter la qualité de vie des résidents.

LABELS

L'ENS de Lyon est engagée dans des stratégies nationales et internationales certifiant la pertinence et la qualité des bonnes pratiques qu'elle met en place et cherche continuellement à améliorer.

DD&RS

Depuis 2022, l'École s'est engagée dans le processus de labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS). Créé par la Conférence des Grandes Écoles en 2015 et soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce label permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de transition écologique et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. 5 grandes thématiques sont prises en compte : la gouvernance, la formation, la recherche, la gestion de l'environnement et la politique sociale.

En savoir plus sur : **www.ens-lyon.fr**
L'école/Nos engagements/Développement durable

HRS4R

Depuis mars 2019, l'ENS de Lyon détient le label "HR Excellence in Research", délivré par la Commission Européenne. La stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs, également appelée HRS4R (Human resources strategy for researchers), vise à améliorer les pratiques des organismes et établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement, de conditions de travail et d'accompagnement de carrière des chercheurs. Une demande de renouvellement du label pour une période de trois ans est en cours.

En s'engageant dans la stratégie HRS4R, l'École participe aussi à la construction de l'espace européen de la recherche.

En savoir plus sur : **www.ens-lyon.fr**
L'école/Travailler à l'ENS de Lyon/HRS4R

Bienvenue en France

L'ENS de Lyon a obtenu le label « Bienvenue en France » au plus haut niveau (3 étoiles) délivré par Campus France pour la période 2025-2030. Ce label reconnaît la qualité des dispositifs d'accueil, de l'offre de formation et d'accompagnement des enseignements, le logement et la qualité de vie du campus ainsi que la qualité du suivi post-diplômant. Une demande de renouvellement du label est en cours.

Ce label, qui apparaît sur le catalogue des formations de Campus France, contribue à renforcer l'attractivité et la visibilité internationale de l'École.

L'ENS DE LYON
L'École en chiffres

CAMPUS

112 829 m² sur 2 sites très proches l'un de l'autre : René Descartes (siège) et Jacques Monod.

– La Bibliothèque Diderot de Lyon (1,2 million de volumes disponibles sur le site René Descartes) proposant des collections en SHS (site Descartes), en sciences exactes et expérimentales (site Monod) et en éducation (site Descartes). La BDLs donne aussi accès à un large éventail de documentation électronique (revues, ebooks, documents patrimoniaux)
– Un théâtre : la salle Kantor
– Un studio de cinéma : la salle Jean-Claude Carrière
– Deux salles de musique
– Une offre sportive développée : 1 gymnase ; cours de tennis ; salles de danse, de musculation, d'arts martiaux, etc.
– Deux restaurants : un sur le site Descartes et un sur le site Monod

MEMBRES DE L'ENS DE LYON

En 2025-2026 :
– 2 455 étudiants et étudiantes
– 467 doctorants et doctorantes inscrits en thèse à l'ENS de Lyon
– 580 enseignants/enseignantes et chercheurs/chercheuses
– 582 personnels administratifs et techniques

ENSEIGNEMENT

2 455 étudiantes et étudiants dont : 1 019 normaliens élèves, 570 normaliens étudiants, 250 auditeurs, 66 auditeurs en échange, 121 élèves de CPES.

Un établissement d'enseignement supérieur pluridisciplinaire

Une formation à la recherche dès le niveau L3.

– des parcours diversifiés dans l'une des 20 mentions de masters proposées par l'École en arts, lettres, langues, économie, sciences, sciences humaines et sociales

– 12 départements de formation : lettres et arts ; biologie ; chimie ; informatique ; éducation et humanités numériques ; langues, littératures et civilisations étrangères ; mathématiques ; physique ; sciences de la terre ; sciences humaines ; économie ; sciences sociales
– 1 centre de langues
– 1 centre des sports
– Des préparations à l'agrégation dans 16 disciplines

RECHERCHE

– 20 unités mixtes de recherche (UMR) contractualisées avec les grands organismes de recherche, 1 unité de recherche ENS de Lyon, 1 hôtel à projets, 6 unités d'appui et de recherche (UAR) et 9 plateformes et plateaux techniques
– 5 laboratoires juniors montés par les étudiantes et étudiants
– 11 écoles doctorales en co-accréditation
– 467 doctorantes et doctorants
– 83 contrats de recherche privés
– 19 HDR soutenues en 2023
– 3 lauréates et lauréats d'ERC en 2025
– 9 participations à des LabEx
– 3 participations à des Equipex

MANIFESTATIONS

2025-2026 :
– Plus de 300 manifestations scientifiques
– Plus de 100 manifestations culturelles

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

– 11 % d'étudiantes et étudiants internationaux
– 14 % d'enseignantes et enseignants internationaux
– 28,5 % de doctorantes et doctorants internationaux
– Près de soixante-dix nationalités représentées sur le campus
– 1 centre de langues
– 260 partenariats internationaux de recherche
– 40 à 60 professeurs invités étrangers accueillis chaque année

– 24 % d'étudiantes et étudiants français qui se forment à l'étranger
– 6,5 % des thèses menées à l'École en cotutelles internationales
– 31 diplômes et insignes de docteurs *Honoris causa* décernés depuis 2010
– Label « Bienvenue en France » au plus haut niveau (3 étoiles) pour la période 2025-2030, délivré par Campus France

ÉTABLISSEMENT D'EXCELLENCE

– Médaille Fields 2010
– 9 membres de l'Académie des sciences
– 52 membres de l'Institut universitaire de France
– 70 médailles CNRS
– 3e établissement français en performance *per capita* au classement de Shanghai
– 5e établissement français au classement QS (205e au niveau mondial)
– 1e français et 7e mondial des meilleurs établissements à taille humaine au classement THE
– 8e français des meilleurs établissements internationaux au classement THE (130e mondial)

UN ÉQUIPEMENT MODERNE ET PERFORMANT

– 9 plateformes technologiques, dont le spectromètre 1 GHz – unique au monde – un centre d'études numériques et de modélisation, une plateforme imagerie et systèmes d'information en géographie, un plateau d'imagerie et de microscopie, un plateau de vectorologie avec un laboratoire de niveau L3 ;
– 1 hôtel à projets.

AU CŒUR D'UN RÉSEAU DE CENTRES DE RECHERCHE ET D'ENTREPRISES

– Membre de réseaux thématiques de recherche et de pôles de compétitivité

– 2 entreprises actuellement incubées (une trentaine de start-ups en tout depuis la création de l'incubateur)

– Près de 280 actifs de propriété intellectuelle

– Membre fondateur de l'Université de Lyon

Plus d'informations sur le site:
www.ens-lyon.fr

L'ENS DE LYON
L'École en images

Découvrez sur le site **www.ens-lyon.fr** la visite virtuelle interactive de l'ENS de Lyon (rubrique « campus / visite du campus »).

LE SITE DESCARTES

Le site Descartes est situé au 15 parvis René Descartes.

Les bâtiments

Le parvis René Descartes et l'entrée principale de l'ENS de Lyon

La formation

Le restaurant

Les bâtiments de la recherche

La résidence Jacqueline Bonnamour

Le bâtiment Artemisia

Le bâtiment Buisson

© photos de Vincent Moncorgé et de l'ENS de Lyon

LE JARDIN

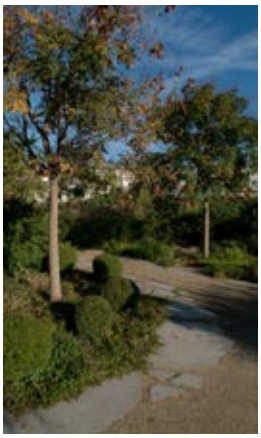

Le jardin du site Descartes

LA BIBLIOTHÈQUE DIDEROT DE LYON

La bibliothèque est située sur le site Descartes au 5 parvis René Descartes. La partie sciences exactes est située sur le site Monod.

L'intérieur de la bibliothèque

L'entrée de la bibliothèque

L'intérieur de la bibliothèque

© photos de Vincent Moncorgé et de l'ENS de Lyon

LE SITE MONOD

Le site Monod est situé au 6 allée d'Italie.

Le site Monod

Le M7 et l'amphithéâtre Mérieux

Un bâtiment de recherche : le M5

L'entrée du site Monod

La salle Condorcet

L'IGFL

Laboratoire

Laboratoire

© photos de Vincent Moncorgé et de l'ENS de Lyon

L'ENS DE LYON
Stratégie et organigramme

L'ENS de Lyon s'est dotée d'un projet d'établissement qui établit les priorités stratégiques et les grandes actions à mettre en place entre 2025 et 2028.

Il a pour vocation de fixer les grandes orientations pour les années à venir en matière de formation, recherche, vie étudiante et valorisation, en 4 axes :

1. Une grande école de recherche reconnue au niveau mondial
2. Un ancrage sur le site, une ouverture nationale et internationale
3. Penser les transitions, former et éclairer celles et ceux qui feront le monde de demain
4. Un lieu propice aux échanges et à l'épanouissement des individus

Dans la continuité de ce projet d'établissement, le projet d'administration de l'École pose le cadre de travail commun pour l'ensemble des personnels et services en soutien des missions et activités de l'ENS de Lyon.

Il s'articule autour de 3 axes prioritaires qui permettent de mettre en œuvre les priorités stratégiques de l'établissement :

1. Cadrer, simplifier pour mieux piloter l'activité et d'améliorer les fonctionnements et processus, avec plus de transversalité
2. Échanger, accompagner pour cultiver l'écoute et la proximité, tout en soutenant les parcours et projets des personnels et en favorisant la qualité de vie, d'études et de travail sur le campus
3. Expérimenter, s'engager pour offrir un cadre soutenable, tant sur le plan financier qu'environnemental, ouvert et propice aux initiatives

Ces trois axes sont déclinés en actions transversales ou spécifiques et seront progressivement intégrés à chaque projet de service.

Des documents de cadrage ont été élaborés :

- Schéma directeur handicap 2024-2027
- Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026
- Schéma directeur DDRS 2025-2028
- Schéma directeur du numérique 2026-2028

En projet : schéma directeur RH et QVCT, schéma directeur immobilier et patrimoine

Retrouvez le projet d'établissement, le projet d'administration et les documents de cadrage sur le site intranet, rubrique Projet ENS de Lyon 2024-2028.

L'ENS DE LYON
Organigramme (juillet 2026)

Retrouvez la dernière version de l'organigramme sur l'intranet, rubrique Organisation.

Cabinet
Direction de la comptabilité
Bibliothèque Diderot de Lyon
Communication
DUNES
Santé Étudiante

PRÉSIDENT

- VICE-PRÉSIDENCE STRATÉGIE
- VICE-PRÉSIDENCE ÉTUDES
- VICE-PRÉSIDENCE RECHERCHE
- VICE-PRÉSIDENCE RELATIONS INTERNATIONALES

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

- DGS-A Recherche et Simplification
- DGS-A Ressources Humaines et QVCT

MISSIONS ET RÉFÉRENTS

Missions

Recherche-création
Égalité et diversité
Handicap
Transition écologique

Référents

Accès aux documents
Accessibilité numérique
Alerte
Déontologie
Harcèlement sexuel
Intégrité-scientifique
Laïcité
Racisme
Science ouverte

Conseiller de prévention

Médecin de prévention

Fonctionnaire Sécurité Défense

Responsable Sécurité SI

Délégué à la Protection des Données

FORMATION

Départements

Sciences de la terre
Biologie
Chimie
Physique
Mathématiques
Informatique
Lettres et arts
Sciences humaines
Sciences sociales
Langues, Littératures, Civilisations étrangères
Éducation et Humanités Numériques
Économie

CPES

Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures sciences et ssociété

Centres

Centre des langues
Centre des sports

UNITÉS DE RECHERCHE

UMR

5648 CIHAM
5308 CIRI
5283 CMW
5574 CRAL
5082 CRMN
5600 EVS
5189 HISOMA
5062 IAO
5191 ICAR
5242 IGFL
5317 IHRIM
5190 LARHRA
5239 LBMC
5182 LCH
5276 LGL-TPE
5668 LIP
5672 LPENSL
5667 RDP
5206 TRIANGLE
5669 UMPA

UAR

3444 BIOSCIENCES
3721 COMET
3773 LLE
2000 MSH-LSE
2002 Les Houches
3602 PERSÉE

SERVICES D'APPUI

Recherche et Innovation

Administration de la recherche, Doctorat et HDR
Innovation et Partenariats socio-économiques
Ingénierie de projets

Études

Études et scolarité
Admission et concours
Vie étudiante et Alumni
Suivi financier

RH, juridique et QVCT

Ressources Humaines
Affaires Juridiques et Institutionnelles
Prévention des Risques Professionnels
Médecine de Prévention

Moyens

Affaires Financières
Appui au Pilotage
Systèmes d'Information
ENS Media

Infrastructures

Patrimoine
Moyens Généraux
Accueil, Badges et Sécurité

International

Relations Internationales

STRUCTURES TRANSVERSALES

IFÉ
IXXI
Centre des transitions
Culture, Sciences, Société
CBPsmn
ENS Éditions

ENS DE LYON

ÉGALITÉ ET NON DISCRIMINATION

La prévention des violences sexistes et sexuelles : le dispositif de signalement et d'écoute

Pour tout fait pouvant s'apparenter à une discrimination, du harcèlement moral, une violence à caractère raciste, antisémite, sexiste, sexuel, LGBT+phobe, validiste, etc. l'ENS de Lyon a mis en place un dispositif de signalement adapté. Cette procédure n'est soumise à aucune condition de démarche auprès des services judiciaires (par exemple : il n'est pas nécessaire d'avoir déposé plainte). Menée de façon totalement indépendante d'éventuelles actions entreprises au niveau pénal, elle repose sur 4 principes :

– une écoute bienveillante, objective et sans a priori envers la personne à l'origine du signalement ;

– des actions menées en accord avec la personne ayant procédé au signalement ;

– des démarches soumises à la confidentialité par les différents acteurs mobilisés ;

– des étapes distinctes mobilisant des acteurs indépendants les uns des autres.

– Une adresse mail unique : **signalement.violences.discriminations@ens-lyon.fr**

– Un formulaire anonyme (en français et en anglais) **disponible sur www.ens-lyon.fr**, rubrique L'École / Nos engagements / Lutte contre les discriminations et les violences

La chargée de mission égalité et les deux référents égalité de l'ENS de Lyon sont les seuls à avoir accès à ce signalement. Ils répondront sous une semaine à quinze jours maximum (hors périodes de vacances scolaires et fermeture administrative).

Si la personne à l'origine du signalement souhaite poursuivre la démarche, un rendez-vous lui sera proposé auprès d'un binôme d'écoute composé au choix : de membres de la mission égalité et diversité (chargée de mission égalité et/ou référents égalité) ou éventuellement d'un membre du service de médecine (médecin ou infirmière). En accord avec la personne écoutée, ces informations seront transmises à la cellule Action qui se réunit toutes les deux semaines et qui, après étude de la situation, établit des préconisations et les transmet au Président. En accord avec **la personne à l'origine du signalement**, ces mesures sont engagées après **décision de la Gouvernance**.

Contacts :
Chargée de mission égalité et non-discrimination : Florence Françon
mission.egalite@ens-lyon.fr
Référente et référent égalité : Natacha Portier, enseignante-chercheuse en informatique et Philippe Daubias, ingénieur de recherche, service Dunes
referentes.egalite@ens-lyon.fr

Plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mobilisée depuis 2013 en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelles, l'ENS de Lyon a renouvelé ses engagements dans le cadre d'un second Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la période 2024-2026. Ce plan d'action a été présenté aux instances et approuvé par le conseil d'administration, le 12 décembre 2024.

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle 2024-2026 comprend 114 actions réparties en 7 axes :

1. La gouvernance, le pilotage et le suivi de la politique d'égalité professionnelle
2. L'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
3. La garantie de l'égal accès aux métiers et responsabilités professionnelles
4. L'articulation des temps de vie privée / vie professionnelle et l'accompagnement à la parentalité
5. La qualité de vie au travail, les conditions de travail et la santé au travail sous l'angle du genre
6. Les enjeux d'égalité dans la qualité de vie étudiante
7. La prévention et le traitement des signalements pour faits de discrimination, de harcèlement moral, de violences sexistes et sexuelles et de LGBT+phobies

Toutes les informations sur les enjeux de mixité et d'égalité professionnelle sont disponibles sur le site internet de l'École, rubrique L'École / Nos engagements / Égalité professionnelle.

Le détail des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan 2024-2026 est disponible sur l'intranet, page : « Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026 ».

Contacts :
Chargée de mission égalité et non-discrimination : Florence Françon
mission.egalite@ens-lyon.fr
DGS adjointe RH et QVCT : Yasmina Chams
yasmina.chams@ens-lyon.fr

Congés pour troubles menstruels

L'une des mesures phares du nouveau plan d'action pour l'égalité professionnelle est la mise en place d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) pour troubles menstruels. Ce dispositif s'adresse à toutes les personnes menstruées membres du personnel de l'ENS de Lyon, qu'elles soient BIATSS, en doctorat ou assurant des fonctions d'enseignement et de recherche. Sont pris en compte l'ensemble des troubles menstruels entraînant des difficultés ou incapacités à exercer correctement ses activités, sur la base d'un avis médical.

Un contingent de 15 jours est alloué par année universitaire.

Cette autorisation d'absence « Congé pour troubles menstruels » doit faire l'objet d'une déclaration sur présentation d'un justificatif médical valable pour toute l'année universitaire. Un modèle de formulaire à faire signer par votre médecin ou gynécologue vous est proposé sur l'intranet. Vous pouvez également remettre une attestation rédigée librement par votre médecin ou votre gynécologue.

Détails et modalités sur l'intranet : « Congés menstruels (doctorantes, doctorants et personnels) »

Contacts :
Chargée de mission égalité et non-discrimination : Florence Françon - **florence.francon@ens-lyon.fr**
Direction des ressources humaines :
ressources.humaines@ens-lyon.fr

Reconnaissance du prénom d'usage

L'ENS de Lyon s'engage à faciliter l'utilisation du prénom d'usage, notamment pour les personnes transgenres, sur tous les supports de communication (documentation et informatiques) de l'École.
Que vous étudiez, réalisiez une thèse ou travailliez à l'ENS de Lyon, vous pouvez demander l'utilisation de votre prénom d'usage. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'avoir engagé une démarche de changement de prénom auprès de l'office d'état civil et aucun justificatif n'est demandé.
Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de l'École : **www.ens-lyon.fr**

Contact : **mission.egalite@ens-lyon.fr**
Modalités précises à consulter sur www.ens-lyon.fr, rubrique L'École / Lutte contre les discriminations et les violences / Lutte contre les LGBT + phobies

POLITIQUE HANDICAP

La politique Handicap de l'ENS de Lyon repose sur deux axes complémentaires :

– La prise en compte des besoins individuels des personnels et des étudiants. Le chargé de mission Handicap assure, en lien avec notamment la médecine de prévention, l'assistante sociale et le service des ressources humaines, la mise en œuvre du droit à la compensation, dans les cadres fixés par la loi.

– Le travail sur l'accessibilité, c'est-à-dire, l'amélioration des pratiques qui permettent à tous et toutes d'accéder aux formations et activités professionnelles de l'École. L'ENS de Lyon dispose de schémas directeurs handicap et accessibilité numérique et propose des formations à la pédagogie inclusive.

Contact : Chargé de mission Handicap
mission.handicap@ens-lyon.fr
Toutes les informations sur
www.ens-lyon.fr, rubrique L'École / Nos engagements / Politique handicap

UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ENS de Lyon est engagée dans une démarche de transition écologique qui concerne l'ensemble de ses missions et activités, formation, recherche, diffusion des savoirs, gestion des bâtiments, vie de campus.

Un chargé de mission Transition écologique a été nommé à la rentrée 2022 auprès de la présidence de l'ENS de Lyon, en charge d'une « feuille de route » pour l'établissement. Afin de répondre aux enjeux de la transition écologique et de les ancrer dans les pratiques quotidiennes, cette feuille de route a évoluée en un schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale. Englobant la période 2025-2028, il contient l'ensemble des objectifs de transition écologique et de responsabilité sociétale que se donne l'ENS de Lyon pour ses différents types d'activités.

La transition écologique et sociétale à l'ENS de Lyon entre cette année dans une nouvelle dimension avec l'ouverture à l'automne de l'Institut des Mondes Durable. Cette nouvelle structure sera dédiée au développement des formations et des recherches sur les transitions, ainsi qu'à la mise en œuvre de la réduction de l'empreinte carbone des activités de l'École.

Des actions fortes ont déjà été mises en œuvre notamment dans le domaine de la formation, notamment avec la mise en place en septembre 2026 d'un tronc commun à destination de l'ensemble des étudiantes et étudiants de première année sur les questions de transition socio-écologique. Celui-ci vient en appui des cours disciplinaires déjà existants traitant de ces questions. Les étudiantes et étudiants pourront également valider une Mineure thématique Mondes Durables, afin de valoriser leurs parcours.

L'École a en plus la chance d'abriter un remarquable jardin, lieu propice à la biodiversité, qu'il nous appartient de préserver.

Sur le campus en particulier, vous trouverez :

– un encouragement à la mobilité douce, avec de nombreuses places pour les vélos et deux stations d'entretien/réparation de vélo ;

– un système de tri sélectif avec des bacs de tri ;

– des bacs à compost aux abords des résidences ;

– des bonnes pratiques d'usage des éclairages, systèmes de chauffage et de ventilation afin de réaliser des économies d'énergie ;

– des conseils et bonnes pratiques sur les déchets numériques.

En parallèle, et en lien également avec les enseignants-chercheurs et associations investies sur les transitions, des actions de sensibilisation sont mises en place, accessibles aux étudiants et personnels : fresques du climat, ateliers 2 tonnes, conférences de sensibilisation.

Les associations étudiantes participent activement à cette démarche proactive. Elles font le lien entre les étudiants et l'administration.

Contact :
institutmondesdurables@ens-lyon.fr

CYCLE DE CONFÉRENCES TRANSITION ÉCOLOGIQUE
JULIEN LECLAIRE
Professeur de chimie moléculaire - UDL
QUAND LA CHIMIE PERMET DE RECYCLER LES BATTERIES EN CAPTURANT LE CO2 : DE L'IDÉE À L'USINE
30 JAN 2025 DE 12H30 À 14H
Salle Condorcet - 1 place de l'Ecole
Campus Monod

CYCLE DE CONFÉRENCES TRANSITION ÉCOLOGIQUE
LAETITIA BISIAUX
VALENTINE BOUTHERIN
DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES À L'ACTION ÉCOLOGIQUE
13 MARS 25 DE 12H30 À 14H
Campus Descartes - Salle D2 034

CYCLE DE CONFÉRENCES TRANSITION ÉCOLOGIQUE
IMRE SZEMAN
CALEB WELLUM
L'ENERGIE EST-ELLE LE PROPRE DE L'HOMME (MODERNE) ?
16 OCT 2025 DE 12H30 À 14H
Amphi Descartes

CYCLE DE CONFÉRENCES TRANSITION ÉCOLOGIQUE
JULIE DESHAYES
GULF STREAM, MOC, CLIMAT... ENJEUX ET RISQUES
18 NOV 2025 DE 12H30 À 14H
Salle Condorcet, Place de l'École

STRATÉGIE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES PERSONNELS DE RECHERCHE

Depuis le 22 mars 2019, l'ENS de Lyon est labellisée « HR Excellence in Research » et met en œuvre une stratégie HRS4R « Human Resources Strategy For Researchers », participant ainsi à la construction de l'espace européen de la recherche.

La Commission européenne récompense par ce label les institutions qui s'engagent à progresser dans l'alignement de leurs politiques de ressources humaines et de recherche sur les principes d'un référentiel qui a été révisé en décembre 2023. Ce référentiel, issu de la fusion de la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (2005), constitue désormais un document unique composé de 20 principes. Cet engagement prend la forme d'un plan d'action et d'une stratégie personnalisés.

La Charte européenne du chercheur, document fondateur de l'Espace européen de la recherche :

– Les principes du référentiel précisent en effet les rôles et les responsabilités des chercheuses et chercheurs, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, et personnels contribuant aux activités de recherche.

– Ils prodiguent également des recommandations permettant à leurs employeurs d'améliorer les conditions de travail, de formation et de recrutement dans l'optique de rendre les carrières scientifiques et la mobilité des chercheurs plus attractives.

– L'accent est ainsi mis sur l'égalité professionnelle, l'évaluation de la recherche, la carrière des chercheurs, l'intégrité de la recherche, la science ouverte et l'innovation.

Dès 2016, l'ENS de Lyon a adhéré aux principes européens et a lancé une dynamique collective dans le but d'obtenir le label. Celui-ci a été octroyé pour cinq ans par la Commission européenne (CE) qui a validé une stratégie HRS4R mobilisant de nombreux services dans une démarche qualitative transversale. En octobre 2021, à l'issue d'une auto-évaluation du plan d'action initial, une nouvelle stratégie, dans la continuité et la progression de la première, recevait un avis très favorable de la CE. En 2025, la demande de renouvellement du label est en cours pour une nouvelle période de 3 ans. Ce renouvellement sera effectif après la visite des experts de la Commission européenne.

Le nouveau plan d'action proposé insiste particuilièrement sur deux axes :

– le recrutement et l'intégration des chercheurs,

– le développement de carrière.

En pratique, la stratégie HRS4R de l'ENS de Lyon cherche à offrir aux chercheurs et chercheuses, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses l'environnement de travail le plus efficient :

– en garantissant l'amélioration continue des bonnes pratiques RH : égal accès à l'emploi, conditions de travail, développement de carrière, formation continue, mobilité

– en garantissant un espace de recherche respectueux de la liberté de la recherche, de l'éthique et de l'intégrité scientifiques, et œuvrant pour l'innovation et la science ouverte

– en apportant une valeur ajoutée lors de l'attribution de subventions européennes : bonification de l'adoption et de l'application de la Charte et du Code européens dans le cas d'une réponse à un appel à projet d'Horizon Europe, priorité en cas d'ex-aequo dans les réponses aux appels à projets…

Plus largement, le label contribue :

– à renforcer l'attractivité de l'établissement nationalement et internationalement,

– à accroître son rayonnement international,

– à confirmer sa bonne insertion dans l'Espace Européen de la Recherche.

Contact : hrs4r@ens-lyon.fr

L'ENS DE LYON

Plan d'accès et plans de l'ENS de Lyon

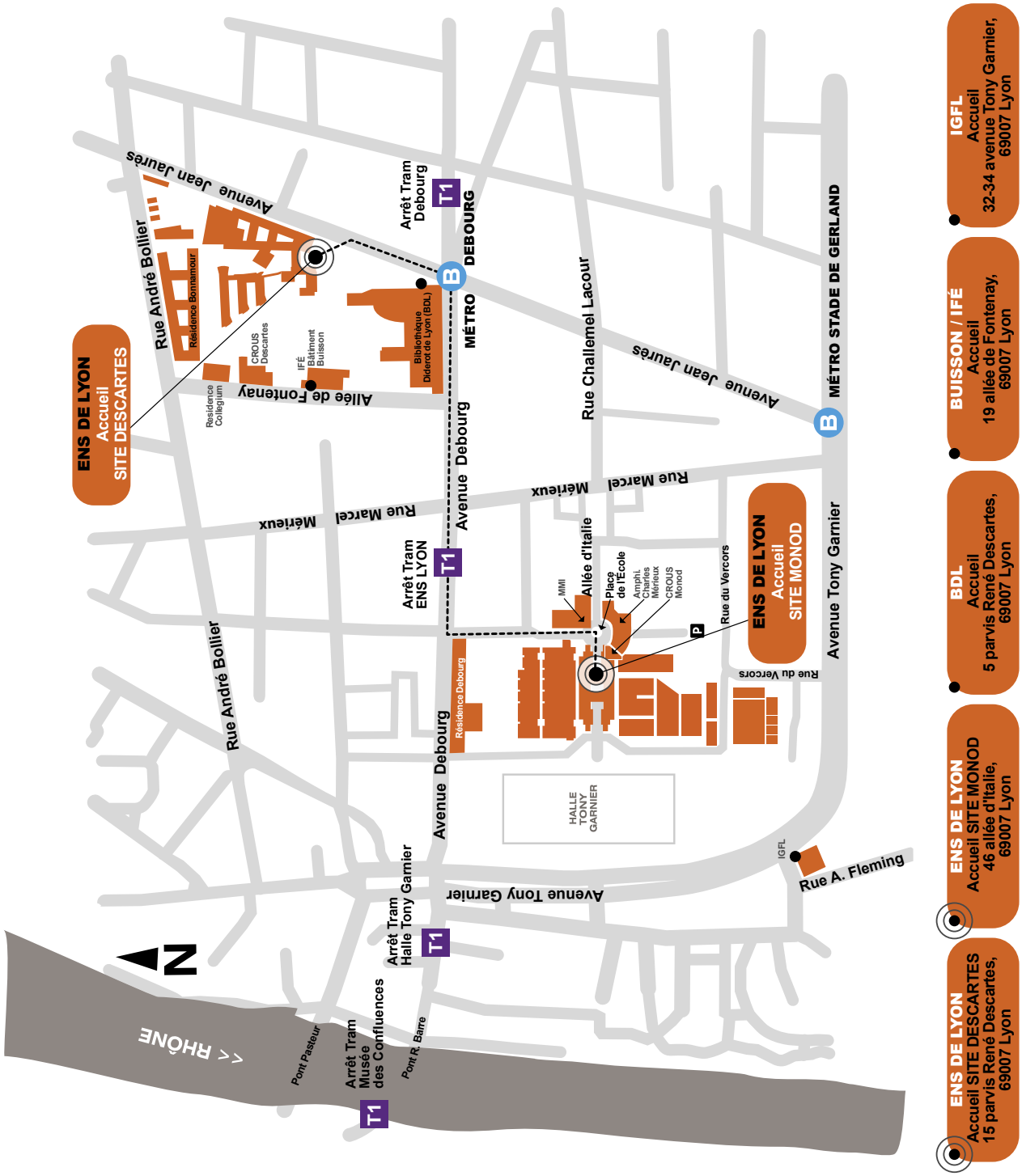

IGFL
Accueil
32-34 avenue Tony Garnier,
69007 Lyon

BUISSON / IFÉ
Accueil
19 allée de Fontenay,
69007 Lyon

BDL
Accueil
5 parvis René Descartes,
69007 Lyon

ENS DE LYON
Accueil SITE MONOD
46 allée d'Italie,
69007 Lyon

ENS DE LYON
Accueil SITE DESCARTES
15 parvis René Descartes,
69007 Lyon

SITE MONOD

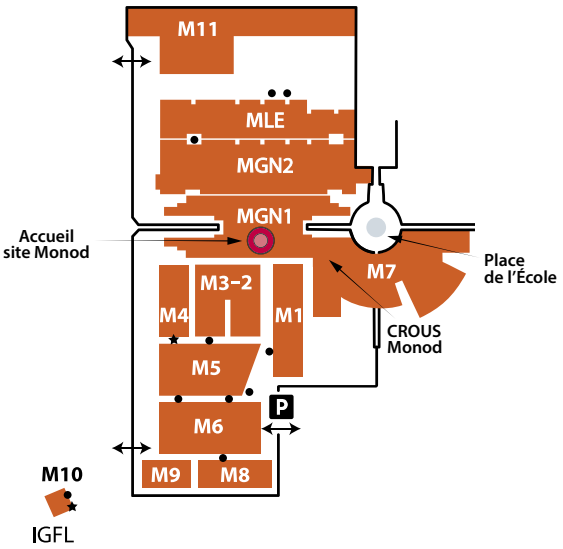

SITE DESCARTES

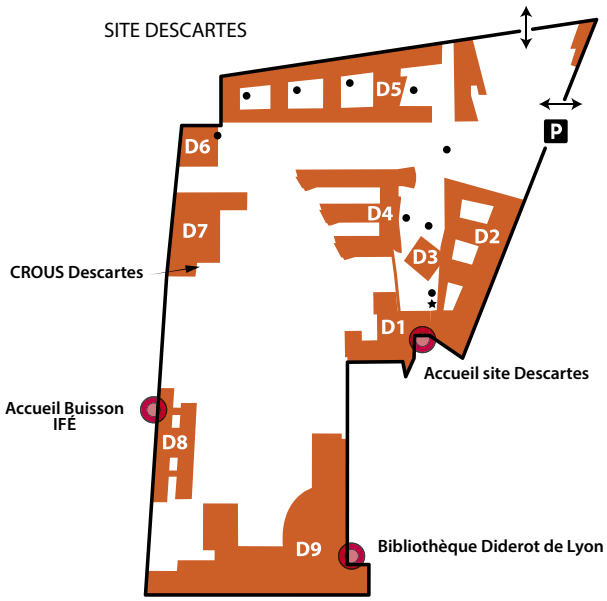

Accueil site Monod
MGN1 *VP Recherche, Administration, laboratoires de recherche, Bibliothèque, Persée*
MGN2 et MLE *Locaux d'enseignement*
M1 à M10 *Laboratoires de recherche*
M11 *Résidence Debourg et gymnase*
Accès depuis la place de l'École
Amphithéâtre Mérieux, MMI, salle Condorcet

Accès parking P
accès réservé

Places vélos ●
Station de réparation et gonflage ★
Entrée vélos ↔

Accueil site Descartes
D1 *Présidence, Administration*
D2 *Amphithéâtre Descartes, Théâtre Kantor, locaux d'enseignement, VP et services Études*
D3 *Bâtiment Artemisia*
D4 *Laboratoires de recherche*
D5 *Résidence Bonnamour*
D6 *Résidence de l'Institut d'Études Avancées de Lyon*
D7 *CROUS Descartes*
D8 *Bâtiment Buisson*
D9 *Bibliothèque Diderot de Lyon*

Accès parking P
accès réservé

Places vélos ●
Station de réparation et gonflage ★
Entrée vélos ↔

Nous trouver

Site Descartes
Accueil Descartes (D1) : 15 parvis René Descartes, à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue Debourg.

Bâtiment Buisson (D8) : accessible également au 19 allée de Fontenay.

Bibliothèque Diderot de Lyon (D9) : 5 parvis René Descartes.

Site Monod
Accueil Monod (MGN1) : 46 allée d'Italie, entre la place de l'École et la Halle Tony Garnier.

Amphithéâtre Mérieux, MMI et Persée : place de l'École.

IGFL (M10) : 32-34 avenue Tony Garnier.

Venir à l'ENS de Lyon
Les 2 sites du campus de l'ENS de Lyon se situent dans le quartier de Gerland, à proximité du Musée des Confluences et de la Halle Tony Garnier, à un quart d'heure de la presqu'île (centre-ville).

En transports urbains
Métro ligne B, arrêt Debourg.
Tram T1 ou bus C22 : arrêt Debourg pour le site Descartes, ENS Lyon pour le site Monod.
Parking Vélo'v sur le parvis Descartes et sur la place de l'École.

En train et en avion
Depuis la gare Part-Dieu, métro ligne B direction Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon Sud.
Depuis la gare de Perrache, tram T1 direction Debourg.
Depuis l'aéroport international Saint-Exupéry, navette Rhônexpress jusqu'à la gare Part-Dieu.

En voiture
Depuis l'Est : périphérique Sud sortie Gerland.
Depuis l'A6 : sortie Pont Pasteur.

VOTRE VIE PROFESSIONNELLE À L'ENS DE LYON

La Direction des ressources humaines

Direction des Ressources Humaines – 2026

08/06/2026

DGSA
Ressources Humaines et QVCT

Chargée de mission égalité et non discrimination
Florence FRANÇON – 72.57

Assistante / Chargée de instances sociales
Eve MORAIS – 62.33

Direction des Ressources Humaines
Directrice
Yasmina CHAMS – 66.71

Pôle Gestion

Service de gestion des personnels enseignants, chercheurs et normaliens
Floriane GENEST - 60.37
Responsable

Chargée de gestion - coordinatrice
Lettres de M à Q
Julie ALEX – 67.07

Gestionnaires
Lettres de A à C :
Alix NICOLLE – 66.78
Lettres de D à G :
Valentin DETANG – 83.87
Lettres de H à I :
Cindy OMNES – 64.50
Lettre de R à Z :
Roth LAHAYE – 66.77
Gestion des normaliens :
Céline GRÉCO – 66.74

Service de gestion des personnels BIATSS
Mélanie MAHÉ - 65.85
Responsable

Chargée de gestion - coordinatrice
Lettres P/Q/R (Titulaires & contractuels)
Lettres S/T (contractuels)
Audrey MAURY – 60.46

Gestionnaires
Lettres A/B (Titulaires & contractuels)
Lettres E/F/H (contractuels) :
Chrystel BÉRARD – 60.44
Lettres C/D/I/J/K/L :
Benjamin BOURRAT – 60.41
Filière Bibliothèque (tous) :
Anne FERNANDEZ - 65.96
Lettres E/F/H/S/T (titulaires ITRF)
Filière AENES (tous) :
Christine PAQUIEN - 60.80
Lettres G/M/N/O et de U à Z :
Jordan PONSON – 66.45

Service pilotage, rémunération, vacations, masse salariale et données sociales
Louiza LALIGUI - 63.86
Responsable

Gestionnaire vacations administratives et d'enseignement
Inès REBAHI – 66.55

Coordination et contrôle de la paye
Jessica ESTEBAN – 60.45

Pilotage de la masse salariale et contrôle de gestion RH
Riad MAAFOUNE - 66.73
Responsable

Gestion des données sociales
Cheikh NDIAYE 66.76

Pôle QVCT

Service Formation et Recrutement
Frédérique LEBEL – 60.09
Responsable
Séverine DUCLOS – 66.72
Responsable adjointe

Formation et concours

Responsable formation et concours
Frédérique LEBEL – 60.09

Gestionnaire formation et concours
Asmae DRIF SAJIE – 65.72

Recrutement

Responsable recrutement
Séverine DUCLOS – 66.72

Gestionnaire recrutement et formation
Léa VERZILLI – 62.14

Accompagnement RH

Accompagnement

Chargé/e d'accompagnement
XXX - 66.76

Assistante sociale
Léa DELORME
Basée sur Monod

Action sociale

Gestionnaire action sociale
Floriane PAGIS-PERROT - 60.47

ENS DE LYON

FICHE 10

VOTRE VIE PROFESSIONNELLE À L'ENS DE LYON

Pratique de l'enseignement et de la recherche : à connaître…

SERVICE D'ENSEIGNEMENT

À l'ENS de Lyon, les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs, ainsi que les chercheuses et les chercheurs devront consacrer au minimum 4/5e de leur service à de l'enseignement auprès des étudiantes et étudiantes ou des élèves, en présentiel ou à distance.
Les enseignants-chercheurs et enseignants pourront également être amenés à effectuer des tâches administratives ou responsabilités pédagogiques, susceptibles d'aboutir à des décharges, selon les modalités définies dans la note de cadrage.
L'ensemble de ces activités sera pris en compte comme du temps de travail dans un tableau de service individuel et annuel.
Les maîtres de conférences stagiaires bénéficient d'une décharge de 48 heures équivalent TD les deux premières années.
La première année, les 48 heures incluent obligatoirement 32 heures équivalent TD consacrées au suivi de formations pédagogiques, indispensable à leur titularisation.

OBLIGATIONS STATUTAIRES DE SERVICE				
STATUT	Obligations statutaires annuelles (heures)	Modalités de services établissement		Equi.H
		4/5e enseignements en présentiel ou à distance	1/5e enseignements ou autres types d'interventions	
PR / MCF	192	154	38	TD
PRAG / PRCE	384	307	77	TD
ATER	192	192		TD
PAST	192	154	38	TD
Lecteurs	300	dont au maximum 100 h TD		TP
Maîtres de langues	288	dont au maximum 192 h TD		TP
Agrégés préparateurs (AGPR)	192 à 384	Modulation en fonction de l'investissement en enseignement et recherche de l'AGPR		TD
Doctorants contractuels avec ACE	De 1 à 64	De 1 à 64		TD

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Organisation concrète
Pour l'organisation matérielle de votre enseignement (réservation de salle, planning, transmission de notes, etc.), merci de vous adresser au Service études et scolarité.

Les modalités d'organisation des services d'enseignement figurent dans la note de cadrage votée chaque année par le conseil administration.

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Bénéficiaires
Peuvent bénéficier du travail à temps partiel :
– les fonctionnaires titulaires ou stagiaires ;
– les agents non titulaires après un an de service à temps plein.
Les fonctionnaires stagiaires voient la durée de leur période de stage prolongée proportionnellement au temps de travail nécessaire pour obtenir un temps de service équivalent à un temps complet.

Le temps partiel de droit est accordé :
– à l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3e anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption ;
– pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
– en cas de handicap reconnu ;
– pour une création ou une reprise d'entreprise.

La demande doit être écrite
L'autorisation d'exercer à temps partiel est accordée pour une période d'un an. Le renouvellement intervient par tacite reconduction, pour la même durée dans la limite de trois ans.

Organisation
Les autorisations de travailler à temps partiel sont subordonnées aux nécessités de service. La durée du service à temps partiel s'échelonne entre 50 % et 90 % de la durée hebdomadaire du service.

Traitement – indemnités

Les personnes admises à travailler à temps partiel perçoivent un pourcentage de rémunération égal au rapport entre la durée hebdomadaire de service autorisée et la durée du service exigée pour les agents exerçant à temps complet, à l'exception près des agents travaillant à :

– 90 % = 91.40 %

– 80 % = 85.70 %

Ce mode de calcul s'applique au traitement, à l'indemnité de résidence, à la NBI et aux primes et indemnités de toute nature.

Il est possible, dans une certaine mesure, de surcotiser pour la retraite sur la base du temps complet.

LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DÉTACHÉS AUPRÈS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

Les enseignantes et enseignants détachés auprès de l'IFÉ sont recrutés afin d'exercer les activités suivantes :

– chargé d'études (enseignants détachés du 1er et second degré) : ils ne réalisent pas d'enseignements mais doivent effectuer 1 607 heures annuelles dans le cadre de la mission confiée au sein de l'IFÉ et relèvent du protocole ARTT de l'établissement ;

– chargé d'études et de recherche (mis à disposition par d'autres établissements) : un système de décharges vient compléter le dispositif réglementaire de l'ENS de Lyon, suivant la mission et la lettre de cadrage à valider par le directeur de l'IFÉ et le comité de direction de l'ENS de Lyon.

PRIMES

Les principes de la politique indemnitaire de l'établissement des personnels enseignants sont détaillés dans une note de cadrage annuelle.

Prime d'enseignement supérieur (PRAG, AGPR, PRCE, PE) et prime de recherche et d'enseignement supérieur (ATER)

La PES concerne les enseignants du premier ou du second degré (PRAG, PRCE, PLP, PE). Son montant est de 3 500,50 € par an, versé mensuellement.

La PRES concerne les ATER. Son montant est de 1 304,07 € par an, versé en deux fois : sur paye de décembre et sur paye de juin.

Indemnité statutaire du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC C1)

Concerne les enseignants-chercheurs (MCF et PU). Son montant est de 4 800 € par an, versé mensuellement.

Prime pour charge administrative (PCA), prime de responsabilités pédagogiques (PRP) ou Indémnité pour fonctions ou responsabilités particulières (RIPEC C2)

La reconnaissance de l'engagement des enseignants-chercheurs et enseignants du second degré dans des responsabilités administratives se traduit par l'attribution d'une PCA, d'une PRP ou du RIPEC C2. La liste des fonctions concernées est arrêtée chaque année par le conseil d'administration.

Prime individuelle (RIPEC C3)

La prime individuelle liée à la qualité des activités et de l'engagement professionnel (C3) peut être attribuée au titre : de l'investissement pédagogique ; de l'activité scientifique ; de l'investissement dans des tâches d'intérêt général ou de ces trois motifs cumulés. Elle est attribuée sur demande, selon des critères et des montants définis par l'établissement et versée mensuellement pour une durée de 3 ans, au titre de l'un des motifs mentionnés ci-dessus.

À l'issue des 3 ans, un délai de carence d'1 an s'applique avant de pouvoir bénéficier à nouveau de la prime pour le même motif. Toutefois rien n'interdit à l'enseignant-chercheur de déposer une demande à l'issue des 3 ans et de se voir attribuer la prime pour un motif différent.

Cette prime est incompatible avec une PEDR (IUF, médaille Fields, médailles CNRS, etc.).

Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Seuls les bénéficiaires d'une PEDR de droit (enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France, en chaire d'excellence ou ayant reçu un prix mentionné dans l'arrêté du 20 janvier 2010) pourront se voir attribuer une PEDR pour une période de quatre ans.

Le montant de la PEDR est fonction diffère selon l'IUF ou le prix obtenu. Elle est versée trimestriellement. Pour en bénéficier, les enseignants-chercheurs et chercheurs doivent effectuer un service d'enseignement de 42 heures de cours ou 64 heures de TD ou toute combinaison équivalente. Ce service d'enseignement doit être accompli en priorité dans l'établissement au sein duquel ils effectuent leurs recherches.

CUMUL D'ACTIVITÉ ET RÉMUNÉRATION

Tout cumul de rémunération doit faire l'objet d'une demande d'autorisation ou déclaration préalable au commencement de l'activité. Le cumul peut être autorisé par le président ou la vice-présidente aux études ou le vice-président à la recherche après validation par le directeur de département et/ou le directeur de laboratoire, selon votre statut. La réglementation prévoit des restrictions spécifiques en matière de cumul d'activité pour les doctorants contractuels et les ATER. Merci de bien vouloir consulter ces restrictions sur l'intranet de l'ENS de Lyon, avant toute demande de cumul.
Les formulaires (similaires pour une demande d'autorisation ou pour une déclaration) sont téléchargeables sur le site intranet de l'établissement.

CONGÉ POUR PROJET PÉDAGOGIQUE

Depuis 2019, un nouveau dispositif de formation applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur a été mis en œuvre et traduit l'engagement en faveur de la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels enseignants.

Les bénéficiaires du congé pour projet pédagogique (CPP) sont :
– les enseignants-chercheurs titulaires en position d´activité ;
– les fonctionnaires des autres corps placés en position de détachement dans un corps d´enseignant-chercheur, régis par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 (professeurs des universités, maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés) ;
– et les professeurs du 1er et du 2nd degrés dans le supérieur.

La durée du congé, de six ou douze mois, ne peut pas être fractionnée. Les bénéficiaires sont, dans cette période, déchargés de service d'enseignement et ne peuvent pas être rémunérés pour des enseignements complémentaires.
Le congé pour projet pédagogique est accordé par le président de l'École, au vu d'un projet présenté par le candidat, après avis du conseil d'administration restreint. L'analyse des propositions s'appuie principalement sur les critères suivants :
– intérêt au regard de la politique de formation de l'établissement ;
– calendrier prévisionnel détaillé de mise en œuvre du projet ;
– dimension du projet dépassant la seule discipline ou le seul département porteur.
Le dossier doit être déposé sur l'application Galaxie module NAOS. Les demandes de CPP sont examinées pour avis par le CA restreint et sont accordées par le président de l'établissement.

TRAVAUX DE RECHERCHE

Les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs qui, au cours de la période considérée, souhaitent se consacrer exclusivement à des travaux de recherche peuvent déposer un dossier de demande de délégation CNRS/INRIA ou de CRCT.

La délégation CNRS/INRIA
Elle fait l'objet d'un dépôt de dossier sur l'application Galaxie module SIRAH (délégation CNRS) ou à la Direction des ressources humaines (délégation INRIA), à des dates précises chaque année. Chaque dossier est ensuite soumis au conseil d'administration restreint pour avis et classement puis transmis par l'École à l'EPST concerné.
La durée de la délégation peut être de six mois à un an. Au cours de cette période, les intéressés continuent à percevoir leur rémunération et bénéficient des droits relatifs à la position d'activité. Ils sont détachés de leurs charges d'enseignement.

Le congé pour recherches et conversions thématiques (CRCT)
Les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs titulaires, en position d'activité, peuvent bénéficier d'un congé pour recherches ou conversions thématiques, d'une durée maximum de douze mois par période de six ans.
Le dossier doit être déposé sur l'application Galaxie module NAOS.
– S'il est déposé au titre du CNU, le dossier de CRCT est transmis après l'avis sur la durée et la date du début du congé du président de l'établissement.
– S'il est déposé au titre de l'établissement, le dossier CRCT devra passer devant le conseil scientifique siégeant en formation restreinte de l'établissement.
Ce dernier examinera l'ensemble des demandes et accordera un ou plusieurs CRCT dans la limite du nombre de semestres préalablement défini, en précisant la durée des congés accordés.
Les bénéficiaires d'un CRCT sont soumis à une interdiction de cumul de rémunération mais perçoivent leur traitement, l'indemnité liée au grade (RIPEC C1) et, le cas échéant, la PEDR ou la prime individuelle (RIPEC C3).

DÉPLACEMENTS

L'ordre de mission doit être saisi dans l'application GFC Missions (voir le secrétariat de département ou le secrétariat du laboratoire de recherche) et signé par le président de l'établissement ou par les vice-présidents **au moins deux semaines avant le déplacement**. Pour les déplacements à l'étranger, dans des pays autres que ceux de la communauté européenne et de l'espace économique européen, les ordres de mission doivent être rédigés en double exemplaire au moins deux semaines avant le déplacement. Il existe une procédure spécifique à l'École. **Attention : pour les déplacements dans des zones déconseillées pour des raisons de sécurité, vous devez demander au préalable l'avis du fonctionnaire de sécurité et de défense (fsd@ens-lyon.fr). La réponse positive doit être jointe à l'ordre de mission lors de sa transmission pour signature.** Par ailleurs, vous bénéficiez d'une assurance et d'une convention « assistance » fournies par l'ENS de Lyon pour vos déplacements en France et à l'étranger.

L'état de frais de déplacement est complété par l'enseignant lui-même à son retour de mission. Il est indispensable de **fournir tous les originaux des justificatifs de dépenses**.

Toutes les conditions et les imprimés nécessaires sont sur le **site intranet de l'École** : FAQ / Recherche / Partir en mission.

VOTRE VIE PROFESSIONNELLE À L'ENS DE LYON

Que faire en cas…

… D'ABSENCE IMPRÉVUE

En cas d'absence imprévue, vous devez immédiatement :
– prévenir votre cheffe ou chef de service ou la personne référente de votre service ;
– fournir au service RH, dans un délai de 48 h maximum, un justificatif d'absence.
Toute absence injustifiée entraîne un retrait sur salaire.
Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter votre service de gestion.

… DE MALADIE

En cas de maladie, vous devez obligatoirement avertir votre cheffe ou chef de service ou votre directrice ou directeur de département ou de laboratoire et faire établir par votre médecin traitant un avis d'arrêt de travail à faire parvenir dans un délai de 48h à la Direction des ressources humaines.

Il existe quatre types de congés de maladie :
– congés de maladie ordinaire ;
– congés longue maladie ;
– congés longue durée ;
– congés pour maladie grave.

Le maintien de tout ou partie du traitement est fixé par les dispositions réglementaires prévues à cet effet. Depuis janvier 2018, un jour de carence est appliqué dès le premier jour d'arrêt.
Pour les enseignants-chercheurs, le congé ouvre droit à une réduction des obligations de service d'enseignement.
L'intervention de congés pour raisons de santé peut entraîner une diminution du droit à congés annuels.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter votre gestionnaire RH selon votre filière.
Modalités précises à retrouver sur l'intranet, rubrique Documentation / Congés maladie

… DE MATERNITÉ

Une femme enceinte en activité bénéficie du congé maternité, qu'elle soit fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, ou contractuelle. Le congé comprend éventuellement (sur présentation d'un certificat médical), un congé pré-natal pour état pathologique lié à la grossesse ou post-natal pour état pathologique lié à l'accouchement. La durée du congé maternité est de 16 semaines pour le 1er et le 2ème enfant, de 26 semaines à partir du 3ème enfant.

Situation des titulaires ou contractuelles, conditions, durée, rémunération, fin du congé, cas particuliers : pour tout savoir sur le congé maternité, nous vous invitons à consulter le site internet **service-public.fr.**

Quand/comment déclarer ma grossesse à l'ENS de Lyon ?
Vous devez transmettre le formulaire **« Premier examen médical prénatal »** (également appelé « Vous attendez un enfant ») délivré par votre médecin ou votre sage-femme, avant la fin de la 14e semaine de grossesse :
– à la DRH (services de gestion des personnels Biatss ou Enseignants) ;
– et à la Caf.

Votre service de gestion RH vous transmettra un arrêté de congé maternité, indiquant les dates de votre congé. **Il conviendra d'en informer votre responsable** (chef de service/directeur de département/directeur de laboratoire).

Après la naissance de votre enfant, il vous faudra **transmettre l'acte de naissance ou votre livret de famille mis à jour**, à la DRH (services de gestion des personnels BIATSS ou Enseignants).
Vous pourrez alors demander à bénéficier du supplément familiale de traitement (SFT).

Modalités précises à retrouver sur l'intranet, rubrique Documentation / Congés liés à l'arrivée d'un enfant

... DE PATERNITÉ

Après la naissance d'un enfant, le père, et éventuellement la personne vivant en couple avec la mère, ont droit à un congé de paternité et d'accueil de l'enfant.
Situation des titulaires ou contractuels, bénéficiaires, conditions, durée, rémunération, effets sur votre carrière ou votre situation administrative : pour tout savoir sur le congé paternité, nous vous invitons à consulter le site **service-public.fr**.

La durée du congé est fixée à 25 jours calendaires maximum. Sur ces 25 jours calendaires, 4 jours doivent obligatoirement être pris consécutivement et immédiatement après le congé de naissance de 3 jours.

Il est possible de prendre la période restante de 21 jours calendaires de manière continue ou fractionnée en 2 périodes maximum de 5 jours minimum.

Ces 21 jours doivent être pris dans les 6 mois suivant la naissance.

Pour les agents titulaires et contractuels : lorsque l'enfant est immédiatement hospitalisé après la naissance, le père ou la personne vivant avec la mère, a en outre droit à un congé de paternité supplémentaire de la durée de l'hospitalisation, dans la limite de 30 jours calendaires maximum.

Pour en faire la demande :

– vous devez adresser votre demande, visée par votre responsable (chef de service/directeur de département/directeur de laboratoire) à la DRH (services de **gestion des personnels BIATSS ou Enseignants**), au moins un mois avant la date de début souhaitée. La demande doit être accompagnée des documents mentionnés sur le site service-public.fr ;

– votre service de gestion RH établira un arrêté de congé paternité, indiquant les dates de votre congé.

Modalités précises à retrouver sur l'intranet, rubrique Documentation / Congés liés à l'arrivée d'un enfant

Accident professionnel

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT ?

Il faut distinguer plusieurs situations.

Accident de service / de travail
Accident survenu à un fonctionnaire / à un agent contractuel, soit sur les lieux d'exercice de ses fonctions, soit au cours d'un déplacement effectué dans le cadre d'une mission ou pour le besoin du service sur ordre ou avec l'accord des autorités hiérarchiques.
On parle d'accident de service pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires et d'accident de travail pour les agents non titulaires.

À noter :
Est présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service.

Accident de trajet
Accident survenu pendant le trajet aller-retour entre le domicile et le lieu de travail de l'intéressé, ce trajet devant être le plus court possible et se situer dans un laps de temps proche du début et de la fin du service.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Immédiatement après l'accident, la victime doit appeler / faire appeler **le service de sécurité (site Descartes et site Buisson : (04 37 37) 64 64 ; site Monod : (04 72 72) 81 51 ; site IGFL : (04 26 73) 13 00 ou 06 30 52 88 61)**. Les personnels de sécurité sont formés pour ces types d'intervention.

Suivant son état de santé, la victime sera ensuite dirigée vers le service médical ou les urgences dans un premier temps ou vers la Direction des ressources humaines. La DRH ou le Service de prévention des risques professionnels lui remettra un certificat de prise en charge d'accident de service ou de travail (pour les personnels titulaires ou en CDD de plus d'un an dont l'accident relève de la gestion de l'ENS de Lyon), ainsi que les documents (déclaration) qui doivent être complétés pour le traitement du dossier. Cette prise en charge permettra au médecin consulté de délivrer à la victime un certificat médical initial et à tous les praticiens consultés d'être remboursés des frais médicaux afférents à cet accident. L'agent n'aura pas à engager de frais jusqu'à l'établissement du certificat final.

L'agent doit prévenir, ou faire prévenir par son supérieur hiérarchique, la Direction des ressources humaines dans un **délai maximum de 24 heures** et la **constatation médicale** des blessures doit être établie **dans les 48 heures**.

Pour les agents non titulaires, la déclaration doit impérativement être transmise par l'administration **dans les 48 heures** à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Analyse d'accident

Le Service de prévention des risques professionnels peut, suite à un accident, recueillir le témoignage de l'agent sur place et rechercher les causes et circonstances de l'accident. Cette analyse a pour objectif de prévenir un nouvel accident du même type.

Le CSA en formation spécialisée de l'ENS de Lyon peut également réaliser des enquêtes sur les accidents de services, de travail et les maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Ces enquêtes ont lieu obligatoirement :
– En cas d'accident de service ou de travail grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ayant entraîné la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées
– En cas d'accident de service ou de travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant un caractère répété à un même poste de travail ou à des postes de travail similaires ou dans une même fonction ou des fonctions similaires

L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités du congé pour invalidité temporaire imputable au service mentionné au premier alinéa et détermine ses effets sur la situation administrative des fonctionnaires.

L'administration instruit la demande de congé pour invalidité temporaire imputable au service et sous réserve de la production de l'ensemble des pièces :
– reconnaît l'imputabilité ;
– ou fait procéder à une expertise médicale du demandeur par un médecin agréé lorsque des circonstances particulières paraissent de nature à détacher l'accident du service ou lorsque l'affection résulte d'une maladie contractée en service ;
– ou diligente une enquête administrative visant à établir la matérialité des faits et les circonstances ayant conduit à la survenance de l'accident ou l'apparition de la maladie ;
– ou consulte la commission de réforme départementale, lorsqu'une faute personnelle ou toute autre circonstance particulière est potentiellement de nature à détacher l'accident du service
– lorsqu'un fait personnel du fonctionnaire ou toute autre circonstance particulière étrangère notamment aux nécessités de la vie courante est potentiellement de nature à détacher l'accident de trajet du service.
Au terme de l'instruction, l'administration se prononce sur l'imputabilité au service et, lorsqu'elle est constatée, place le fonctionnaire en congé pour invalidité temporaire imputable au service pour la durée de l'arrêt de travail.
L'administration procède obligatoirement à une contre-visite par un médecin agréé au moins une fois par an au-delà de six mois de prolongation du congé initialement accordé.

Le fait que l'administration délivre un certificat de prise en charge directe des frais d'accident **ne préjuge pas de la décision qui sera prise au terme de l'instruction du dossier. Si l'accident n'est pas imputable au service ou si l'agent ne constitue pas un dossier complet, les frais seront à la charge de la victime.**

ASPECTS FINANCIERS

Rémunération et prise en charge des frais

En cas d'arrêt de travail et de reconnaissance de l'imputabilité de l'accident au service, le plein traitement est maintenu pendant toute la durée de l'arrêt. **Un certificat médical final** doit constater la guérison.
L'ENS de Lyon prend en charge les frais médicaux liés à un accident de service sur la base de la circulaire du 30 janvier 1989.

Pour les personnels contractuels, voir **sur le site intranet de l'établissement :** rubrique Documentation / Ressources humaines / Maladie et accident.

À noter : pendant que votre traitement est maintenu par l'établissement, vous percevez également les IJSS. Vous devez impérativement communiquer à votre gestionnaire du service BIATSS le justificatif précisant le montant des indemnités que vous percevez. Les indemnités journalières sont alors déduites du plein ou du demi-traitement.
L'administration peut suspendre le versement du traitement jusqu'à la transmission de ces informations.
Si une invalidité égale ou supérieure à 10 % est constatée par le médecin, un dossier de demande d'invalidité devra être constitué par l'agent.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter votre gestionnaire RH selon votre filière.
Modalités précises à retrouver sur site intranet : rubrique Documentation / Accident de service et de trajet

VOTRE VIE PROFESSIONNELLE À L'ENS DE LYON

Services-engagements pour les chercheurs et chercheuses

LE LABEL HRS4R

Voir la fiche 6 sur le sujet.

LE CONGÉ POUR RECHERCHES ET CONVERSIONS THÉMATIQUES (CRCT)

Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses titulaires, en position d'activité, peuvent bénéficier d'un congé pour recherches ou conversions thématiques, d'une durée maximum de douze mois par période de six ans. Le dossier doit être déposé sur l'application Galaxie module NAOS.

– S'il est déposé au titre du CNU, le dossier de CRCT est transmis après l'avis sur la durée et la date du début du congé du Président de l'établissement.

– S'il est déposé au titre de l'établissement, le dossier CRCT devra passer devant le conseil scientifique siégeant en formation restreinte de l'établissement.

Ce dernier examinera l'ensemble des demandes et accordera un ou plusieurs CRCT dans la limite du nombre de semestres préalablement défini, en précisant la durée des congés accordés.

Les bénéficiaires d'un CRCT sont soumis à une interdiction de cumul de rémunération mais perçoivent leur traitement, l'indemnité liée au grade (RIPEC C1) et, le cas échéant, la PEDR ou la prime individuelle (RIPEC C3).

LES PROFESSEURS AFFILIÉS

L'ENS de Lyon souhaite encourager les séjours de chercheurs internationaux éminents dans ses laboratoires et leur donner une plus grande visibilité, en définissant un programme « professeurs affiliés » de chaires d'une durée minimale de 3 mois réparties sur 3 ans. Pour pouvoir postuler, une chercheuse ou un chercheur doit :

– exercer son activité principale hors du territoire français ;

– proposer un programme de travail, en lien avec le laboratoire d'accueil ;

– s'engager à passer un minimum de 15 jours par année universitaire au sein de l'École pendant la durée de la chaire ;

– s'engager à donner, sur les 3 ans, un minimum de 10 heures de conférences, de cours ou de séminaires.

L'ENS de Lyon rémunérera la ou le bénéficiaire sur la base de 130 €/jour pour des séjours de moins de 2 mois sous forme de missions ou pour des cas très exceptionnels un paiement sous forme d'un contrat de travail en tant que professeur invité pour les séjours uniquement de plus de deux mois. Tout chercheur invité recevra un courrier officiel de l'École normale supérieure de Lyon et pourra utiliser le titre de « professeur affilié à l'ENS de Lyon » ou « Invited Professor of ENS de Lyon » sur la période d'obtention.

Le dossier comprend un *curriculum vitae* détaillé, un projet de recherche et l'avis du responsable du laboratoire d'accueil. Des lettres de recommandation peuvent être jointes. Les dossiers sont arbitrés lors de la campagne des professeurs invités par le CSR de l'ENS de Lyon.

VOTRE VIE PROFESSIONNELLE À L'ENS DE LYON

Sécurité défense et données personnelles

FONCTIONNAIRE SÉCURITE DÉFENSE

Agissant en tant que relai du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité du Ministère (HFDS), sous l'autorité du Président de l'établissement, la Fonctionnaire de Sécurité et de Défense de l'ENS de Lyon coordonne les actions suivantes.

Missions de protection des intérêts fondamentaux de la nation

– Protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST)

– Protection du secret de la défense nationale

– Mise en œuvre des plans de mise en sûreté (Vigipirate), gestion de crise (Plan de Continuité d'Activité/ Reprise d'Activité)

– Prévention de la radicalisation

Missions complémentaires de coordination et d'information

– En étroite collaboration avec le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) : élaboration et mise en place du Plan de protection des systèmes d'information

Avis sur les départs en mission et l'accueil de personnels

La Fonctionnaire de Sécurité et de Défense émet obligatoirement un avis sur les demandes de missions dans des pays et zones à risques (orange et rouge ; source : Diplomatie.gouv.fr).

La FSD émet également obligatoirement un avis sur l'accueil de personnels, stagiaires ou invités hors Europe quel que soit leur statut et la durée de leur séjour. Un délai d'un mois est nécessaire pour l'obtention d'un avis, préalable aux démarches administratives d'accueil.

Contact : Fonctionnaire Sécurité Défense
Cécile O'Brien, **fsd@ens-lyon.fr**

LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Textes de référence :

Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 en vigueur depuis le 1er juin 2019 dans une nouvelle rédaction, règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, loi du 21 juin 2014 pour la confiance dans l'économie numérique, loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Conformément aux textes de référence, l'ENS de Lyon s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données personnelles.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées pour une finalité se rapportant à la scolarité.

Le président de l'ENS de Lyon est le responsable de ce traitement.

La base légale des traitements repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public.

La personne dont les données personnelles sont collectées bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de mise à jour et d'effacement des informations la concernant, qu'elle peut exercer en s'adressant au délégué à la protection des données désigné par l'ENS de Lyon à l'adresse suivante : **dpo@ens-lyon.fr**

DROITS À L'IMAGE

À votre entrée à l'ENS de Lyon, il vous est demandé de signer un formulaire de cession de vos droits à l'image dans le cadre d'une utilisation strictement relative à la communication de l'École, sans but commercial.

Si vous ne souhaitez pas que votre image puisse être diffusée par l'ENS de Lyon, faites-le savoir par courriel à **communication@ens-lyon.fr**.

RECONNAISSANCE DU PRÉNOM D'USAGE

Voir la fiche 9 sur le sujet.

POLITIQUE RH DE L'ENS DE LYON
La formation continue

Un plan de formation est élaboré pour chaque année civile, après analyse des demandes saisies dans l'outil « Cueillette ». Ce plan précise les axes de formation et regroupe l'offre de formation établie en fonction des demandes des agents, des services et des besoins de l'établissement. Le but est d'améliorer le fonctionnement de l'École, de développer les compétences des agents, de les préparer aux concours et de les accompagner dans leur évolution professionnelle.
Ce plan est disponible sur **le site intranet de l'établissement**, de même que des fiches pratiques sur chaque dispositif de formation continue des personnels.

Par ailleurs, le service de formation des personnels, rattaché à la Direction des ressources humaines, se tient à votre disposition afin d'étudier avec vous l'opportunité d'une demande particulière et de vous accompagner dans vos projets d'évolution de carrière ou de reconversion.

Le service de formation des personnels se chargera de vous faire connaître toutes les possibilités de formations qui se dérouleront au cours de l'année.
Diffusion de l'information :
– par courriel aux agents, responsables de service et directeurs de pôle ;
– par les supports d'information de l'ENS de Lyon : lettre Entre NouS, lettre RH ;
– sur l'intranet.

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

Les actions de formation sont destinées aux enseignants et aux personnels BIATSS de l'ENS de Lyon (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service et de santé) titulaires ou contractuels.

Les personnels titulaires et contractuels peuvent suivre différents types de formations organisées :
– par l'École ;
– par d'autres établissements d'enseignement supérieur (réseau Convergence) ;
– par le rectorat ;
– par des organismes spécialisés.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Auprès de la Direction des ressources humaines
Service formation, accompagnement RH et recrutement – site Descartes
15 parvis René Descartes
BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07

Contact :
formation.des.personnels@ens-lyon.fr
Téléphone : (04 37 37) **65 85 / 65 72 / 60 09**

COMMENT OBTENIR UNE FORMATION ?

Le dispositif de formation des personnels comprend des actions de formation proposées par l'ENS de Lyon, ainsi que la prise en charge, sous certaines conditions, de formations individuelles demandées par les agents ou par une équipe.
En effet, l'application « Cueillette » permet à chaque agent de faire part de ses souhaits de formation. Ces vœux sont validés et priorisés par le responsable hiérarchique. En fonction des ordres de priorités et du budget, les agents peuvent donc partir en formation individuelle ou participer à des formations transversales ouvertes à tous.
La commission de formation valide le plan de formation annuel et émet des avis sur les demandes liées à des dispositifs spécifiques (congé de formation professionnelle, mobilisation du compte personnel de formation, bilans de compétences). Cette commission de formation se réunit trois fois par an.

Demande à l'initiative du responsable de service dans le cadre du poste occupé
La formation sera financée en totalité par le service de formation des personnels (sous réserve de disponibilité de crédits).

Demande à l'initiative de l'agent
– pour une formation individuelle, la demande doit être chiffrée et motivée dans l'application « Cueillette ». Il est préférable d'accompagner sa demande d'un programme de formation, surtout pour les formations techniques ;
– pour un bilan de compétences, la mobilisation du

compte personnel de formation est possible. Une demande de financement pour tout ou partie peut également être faite auprès du service de formation des personnels et accordée dans la limite d'un budget alloué à cet effet ;
– pour un congé de formation professionnelle, les frais pédagogiques restent à la charge de l'agent mais une indemnité pourra être versée pendant les mois de formation (85 % du traitement indiciaire, indemnité de résident et 100 % du supplément familial de traitement, sans les primes).

Vous retrouverez tous les renseignements complémentaires sur les dispositifs spécifiques de formation sur **le site intranet**.

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des personnels et de leur famille. L'ENS de Lyon mène une politique active dans ce domaine. Un service et une commission sont dédiés aux sujets d'action sociale au sein de la DRH. Une assistante sociale accompagne les agents qui le souhaitent.

L'action sociale en faveur des personnels de l'École (agents titulaires ; contractuels bénéficiant d'un contrat de 6 mois et plus ; doctorants ; post-doctorants ; ATER) propose, dans la limite des crédits disponibles, différentes prestations. Des prestations interministérielles sont également accessibles aux agents de l'État.

MISSIONS

Le bureau d'action sociale a pour mission :
– d'informer le personnel sur les aides financières existantes et les procédures d'instruction des dossiers ;
– d'instruire les dossiers de demandes, en lien avec l'assistante sociale et la commission d'action sociale ;
– de verser les allocations aux agents bénéficiaires de PIM ;
– d'orienter les personnels vers les sites proposant d'autres prestations aux agents de l'État.

LES PRESTATIONS RELEVANT DE L'ÉTABLISSEMENT

Prestations d'aide aux familles
Ces aides sont versées sur demande de l'agent et selon différentes modalités :
– **sans condition de ressources** pour les allocations aux parents d'enfants handicapés, pour les séjours en centres de vacances spécialisés, pour les pères et mères en repos ;
– **soumises à un quotient familial** pour les centres de vacances avec ou sans hébergement, les séjours linguistiques, les activités sportives ou artistiques extrascolaires pour les enfants.

Restauration
Des subventions sont accordées aux agents qui déjeunent aux restaurants administratifs Descartes et Monod.

Actuellement, le prix d'un repas pour les agents est fixé selon le tableau ci-dessous :

Indice de rémunération	Prix du repas
Indice de rémunération inférieur ou égal à 426	3,30 €
Indice de rémunération compris entre 427 et 486	3,85 €
Indice de rémunération compris entre 487 et 539	4,37 €
Indice de rémunération compris entre 540 et 625	6,08 €
Indice de rémunération supérieur à 625	7,44 €

Pour les agents payés au forfait	Prix du repas pour l'agent
Doctorantes et doctorants	3,85 €
Post-doctorantes, post-doctorants, chercheuses et chercheurs	6,08 €

À noter :
Le prix des repas pour un agent personnel invité est de 10,00 € (l'ENS de Lyon ne subventionne pas les invités) ;
La valeur du point supplémentaire pour les personnels est fixée à 0,96 €.

Aides exceptionnelles
Ces aides peuvent être demandées dans différentes situations :
– demande d'aide exceptionnelle (ou secours) ;
– demande d'aide aux vacances pour les enfants ;
– demande d'aide pour les enfants poursuivant des études supérieures ;
– demande d'aide pour les personnels et les personnels contractuels (contrat minimum de 6 mois) ;
– demande d'aide pour les familles d'hospitalisés ;
– demande d'aide pour perte de revenus liée à la maladie.
L'étude des dossiers est faite par l'assistante sociale qui présente les dossiers de manière anonyme à la commission d'action sociale de l'École.

L'ASSISTANTE SOCIALE

Madame Léa Delorme est l'assistante sociale du personnel de l'ENS de Lyon. Elle effectue des permanences les 4 premiers lundis du mois, le 4ème mercredi du mois à distance, le 4ème jeudi du mois (le matin) et le 3ème vendredi du mois. Son bureau se trouve au sein du service de médecine de prévention, sur le site Monod.

Elle vous accompagne dans les étapes de votre vie professionnelle et personnelle, propose une écoute en toute confidentialité, apporte de l'information, du conseil et vous aide à entreprendre des démarches dans les domaines suivants :

– travail : accueil/embauche, aide à l'orientation du projet professionnel, départ en retraite, rupture de contrat, etc.

– santé au travail / handicap : maladie, accident de travail, invalidité, inaptitude, reprise après arrêt, handicap, stress et mal-être au travail, etc. ;

– famille : maternité, couple, séparation, divorce, garde d'enfants, aidants familiaux, parents âgés, maladie et décès d'un proche, etc. ;

– budget : endettement, aides financières, surendettement, gestion de budget, etc. ;

– logement : aide à la recherche d'un logement, difficultés de règlement de loyers ou de crédits immobiliers, projet d'accession, mobilité, aides spécifiques au logement, etc.

Les rendez-vous doivent être pris directement auprès de l'Assistante sociale.

Contact : ldelorme@actis.asso.fr
Téléphone : 07 88 43 55 96

AUTRES PRESTATIONS

Ces prestations ne sont pas prises en charge par l'établissement mais directement par l'action sociale interministérielle. **Il s'agit d'une démarche individuelle des agents.**

Chèques vacances

Véritables passeports loisirs, les chèques vacances vous permettent de régler aussi bien vos dépenses de transport, d'hébergement, de restauration, que vos entrées dans les musées, les expositions, les théâtres…
Pour en bénéficier, vous devez être agents actifs ou retraités de la fonction publique. Le taux de participation de l'État (entre 10 et 25 %) dépend de votre revenu fiscal de référence.
Plus d'informations sur les conditions et les démarches sur : **www.fonctionpublique-chequesvacances.fr**

Garde d'enfants de moins de 6 ans

Les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une prestation sociale interministérielle : la prestation pour la garde de jeunes enfants de moins de 6 ans (CESU). Cette prestation est soumise au quotient familial.
Plus d'informations sur :
www.cesu-fonctionpublique.fr

L'aide à l'installation des personnels de l'État (A.I.P.)

Plus d'informations sur :
www.aip-fonctionpublique.fr

Réservation de places en crèche

Quelques places en crèche sont réservées pour les enfants des agents de l'État pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Il est recommandé de prendre contact avec Madame Delorme, l'assistante sociale de l'ENS de Lyon, à l'adresse suivante : **ldelorme@actis.asso.fr**, pour la constitution du dossier de demande de place en crèche.

Prêts fonctionnaires

Pour avoir des informations sur les prêts fonctionnaires, vous pouvez vous adresser par téléphone ou par mail à :
CASDEN : Nadia Bourgin
nadia.bourgin@casden.banquepopulaire.fr
Téléphone : 06 75 21 78 82

Crédit social des fonctionnaires : Nicolas Prando
prando@csf.fr
Téléphone : 07 86 15 29 40

La SRIAS en Auvergne-Rhône-Alpes

La section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) propose, sous certaines conditions, diverses actions et prestations sociales.
Pour bénéficier de certaines aides, l'agent doit obligatoirement solliciter l'assistante sociale.
Plus d'informations sur :
www.srias-auvergnerhonealpes.fr

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter par courriel : **action-sociale@ens-lyon.fr**
Vous trouverez toutes les informations relevant de l'action sociale **sur l'intranet de l'École.**

POLITIQUE RH DE L'ENS DE LYON
Lignes directrices de gestion (LDG) mobilité

CHAMP D'APPLICATION

Conformément aux textes en vigueur, notamment la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique et le décret du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion, l'ENS de Lyon édicte ses propres lignes directrices de gestion (LDG) en cohérence avec les LDG applicables aux personnels relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation nationale ou du rectorat.

Ces LDG s'inscrivent dans une politique pluriannuelle de gestion des ressources humaines. Du point de vue des agents, elles comprennent un certain nombre de dispositifs d'accompagnement destinés à favoriser la mobilité tant au sein de l'ENS de Lyon qu'en dehors de l'établissement.

Modalités à retrouver sur le site intranet : rubrique Documentation / RH / Mobilité des personnels

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Plan de formation de l'établissement

Ce plan de formation définit, annuellement, des axes stratégiques fixés par la direction. Les besoins sont identifiés lors des entretiens individuels et sont recueillis sur l'outil « Cueillette ».

Une attention particulière est portée sur les formations de préparation aux concours afin de permettre aux agents une évolution professionnelle et une mobilité interne ou externe, ainsi qu'aux formations réglementaires en matière de santé et sécurité.

La mise en œuvre du plan de formation va permettre en cours d'année de proposer à la fois des formations transverses et individuelles permettant à chacun de développer ses compétences et de répondre aux besoins spécifiques liés au métier, dans un objectif de favoriser les mobilités.

Le réseau Convergence sur la région lyonnaise et stéphanoise, propose des parcours métiers (gestionnaire en ressources humaines, de scolarité, financier et comptable, de laboratoire…) inter établissement.

Les dispositifs d'accompagnement individuels

Deux campagnes de candidatures pour bénéficier des dispositifs particuliers de formation sont mises en place chaque année, pour les personnels qui le souhaitent :

– mobiliser leur droit au congé de formation professionnelle ;

– utiliser des heures sur leur compte personnel de formation ;

– valider tout ou partie de diplômes via la validation des acquis de l'expérience ;

– mettre en place un bilan de compétences dans le cadre d'une reconversion ou réorientation de carrière.

La commission de formation a pour objectif d'émettre des avis sur des demandes de formation en lien avec un projet professionnel ainsi que sur des demandes de mobilité effectuée dans le cadre du programme Erasmus, autre outil pour enrichir des compétences et favoriser le parcours professionnel.

Des entretiens individuels d'accompagnement peuvent être effectués à la demande des agents ou de leurs responsables de service auprès du service recrutement et développement des compétences des personnels de la DRH.

Modalités à retrouver sur le site intranet : rubrique Documentation / RH / Dispositifs spécifiques de formation des personnels ENS de Lyon

LA MOBILITÉ INTERNE OU EXTERNE

Organisation de la mobilité interne au fil de l'eau

Lorsqu'un emploi est vacant, l'annonce de vacance est publiée sur l'espace dédié (plateforme Softy) afin de permettre aux agents de l'ENS de Lyon, de candidater. En même temps, il est publié sur le site *Choisir le service public* conformément au décret 2018-1351 du 28 décembre 2018 et via plusieurs canaux (France Travail, Cap Emploi, APEC, Indeed, LinkedIn) selon la nature du poste pendant au moins 30 jours, conformément au décret 2019-1414 du 19 décembre 2019.

Les CV sont ensuite étudiés par le service recrutement et développement des compétences de la DRH et le service recruteur. Après une sélection commune, des entretiens sont organisés conjointement et le recrutement finalisé le plus souvent. Le candidat interne sera contacté soit par la DRH, soit par le comité de sélection.

La mobilité interne entre filières

Un agent peut demander un changement de corps (à grille indiciaire équivalente) entre les trois filières : bibliothèque, administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (AENES) et des ingénieurs techniciens de recherche et de formation (ITRF), sous réserve de fournir à l'administration un dossier motivé et après un entretien avec le service RH. L'accord est soumis à la vacance d'un poste, à la disponibilité d'un support de poste correspondant, à l'avis du président de l'ENS de Lyon et à la décision du ministère de tutelle du corps d'accueil. Ces mobilités entre filières différentes peuvent intervenir soit en intégration directe soit après une période de détachement.

La mobilité externe sortante

À l'ENS de Lyon, pour l'ensemble des personnels BIATSS, il est possible d'effectuer une mobilité externe à tout moment. Il existe également, d'autres façons de s'inscrire dans cette démarche. Dans le cadre, par exemple, de la campagne annuelle de mobilité académique organisée par le rectorat à destination des personnels ITRF de catégorie C et de l'ensemble des personnels AENES.

Des postes à profil particulier (PRP) peuvent aussi permettre des mobilités pour ces mêmes populations. Concernant les personnels de bibliothèque, une campagne nationale annuelle est pilotée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ensemble des dispositifs et procédures relatives à la mobilité externe sortante sont décrites dans les LDG du ministère.

Les dispositifs légaux de mobilité sortante

– mise à disposition ;
– détachement ;
– disponibilité.

Ces 3 dispositifs sont décrits dans le document des rubriques des LDG « mobilité » **téléchargeable sur l'intranet :** rubrique Documentation / Ressources Humaines / Carrière et vie professionnelle

Contact :

Pour des renseignement liés à la mobilité externe des personnels BIATSS :
gestion.biatss@ens-lyon.fr
gestion.contractuels.biatss@ens-lyon.fr

Pour des renseignements liés à l'accompagnement et la formation des personnels :
formation.des.personnels@ens-lyon.fr

INFORMATIONS STATUTAIRES

Représentations de l'agent dans les différentes instances

Les personnels sont représentés dans les instances statutaires académiques (CAPA) ou nationales (CAPN) et locales. Ces instances sont notamment consultées sur tous les points relatifs à la carrière des agents.

INSTANCES ACADÉMIQUES OU NATIONALES

Avec la réforme de la fonction publique issue de la loi du 6 août 2019, la sphère d'intervention des commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et nationales (CAPN) a été recentrée sur les décisions défavorables les plus marquantes. Les décisions prises en matière de promotion et d'avancement, sont quant à elles, exclues de la compétence des CAP.
La composition de ces instances fait l'objet d'une publication au BIR (Bulletin d'information du rectorat) ou au BO (Bulletin officiel).

INSTANCES AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT

La Commission paritaire d'établissement (CPE)
La Commission Paritaire d'Établissement (CPE) est une instance consultative où siègent en nombre égal des représentants des personnels BIATSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et santé) et des représentants de l'administration. Elle se réunit en formation restreinte sur les questions d'ordre individuel intéressant les agents titulaires (examen des décisions individuelles défavorables : refus de temps partiel, refus de titularisation, révision du compte rendu de l'entretien professionnel, etc.).

Le Comité social d'administration (CSA) d'établissement et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT)
Le CSA s'intéresse au fonctionnement et à l'organisation des services. Il est notamment consulté sur les questions et projets de textes relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférant ou à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles.

Le CSA de l'ENS de Lyon est composé :
– du président, président du comité ;
– du directeur général des services ayant autorité en matière de ressources humaines ;
– de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les personnels.
La F3SCT contribue à l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et sécurité et à la prévention des accidents. Elle se réunit au moins trois fois par an.
Ses missions :
– faire toutes les propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement (des registres de santé et sécurité au travail, d'hygiène et de sécurité sont à votre disposition à l'accueil de chaque bâtiment ou dans les laboratoires pour vous permettre de faire part à la F3SCT de vos remarques. Un registre dématérialisé est disponible sur le site intranet de l'établissement) ;
– procéder à l'analyse des risques auxquels sont exposés les personnels et les usagers, notamment les femmes enceintes ;
– enquêter à la suite de chaque accident de service ou de travail ou maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou présentant un caractère répétitif ;
– intervenir en cas de danger grave et imminent (des registres sont à votre disposition à l'accueil de la présidence – bâtiment administration du site Descartes – pour signaler tout risque) ;
– donner un avis sur le programme annuel de prévention des risques ;
– examiner le rapport annuel des médecins du travail.

Le Conseil d'administration (CA)
Le CA détermine la politique de l'École et vote son budget. Il délibère sur les règles relatives aux examens, sur la création ou la suppression des instituts, des départements, des laboratoires de recherche et des services et adopte le règlement intérieur de l'École.

Le conseil d'administration est composé d'un Président ou d'une Présidente et de 24 membres, dont :

- cinq personnalités qualifiées, françaises et étrangères, désignées par le Président ou la Présidente de l'ENS de Lyon

- cinq personnes représentant les cinq institutions académiques partenaires choisies par le Président ou la Présidente de l'ENS de Lyon

- deux représentantes et représentants des collectivités territoriales : un ou une représentante de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et un ou une représentante de la Métropole de Lyon,

- 12 représentantes et représentants élus des personnels : 4 membres élus du collège « professeurs des universités et assimilés », 4 membres élus du collège « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques », 2 membres élus du collège « élèves et étudiants » et 2 membres élus du collège « personnels ingénieurs, administratifs, techniques ».

Le Conseil scientifique (CS)

Le Conseil scientifique assure la liaison entre l'enseignement et la recherche.

Il est consulté sur les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que sur la répartition des crédits de recherche.

Le Conseil est en outre consulté sur les demandes d'habilitation et d'accréditation.

Il est également consulté sur les conventions avec les organismes de recherche, le bilan des activités de recherche des laboratoires et des actions de valorisation et de diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique.

Le Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE)

Il est notamment consulté sur toute question portant sur les enseignements de formation initiale et continue, les modalités de contrôle de connaissances, les demandes d'habilitation, les projets de nouvelles filières, l'évaluation des enseignements. Outre le président de l'ENS de Lyon, membre de droit, le CEVE est composé de 16 membres, dont (parmi les 9 membres élus par le collège) 1 représentant du collège « ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels de bibliothèque autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels de services sociaux et de santé ».

La Commission consultative paritaire des agents contractuels (CCP)

Les commissions consultatives paritaires (CCP) sont consultées **pour les questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des agents contractuels** (questions relatives aux licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai, aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blame et l'exclusion temporaire des fonctions avec retenue de rémunération pour une durée maximale de trois jours, etc.).

INFORMATIONS STATUTAIRES
Droits et obligations de l'agent public

Ces droits et obligations s'appliquent à l'agent titulaire ou stagiaire comme au contractuel.

LES DROITS

Principales garanties définies par le code général de la fonction publique (CGFP) :
– la liberté d'opinion (article L.111-1) ;
– le principe de non-discrimination (article L.131-1) ;
– le droit de grève (article L.114-1 et suivants) ;
– le droit syndical (article L.113-1) ;
– la protection des agents publics à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions : la protection fonctionnelle (article L.134-1 et suivants). Les agents publics ont droit à une protection lorsqu'ils ont fait ou risquent de faire l'objet, à l'occasion de leurs fonctions, de menaces, d'outrages, de voies de fait, d'injures ou de diffamations ;
– la protection contre les actes de harcèlement moral ou sexuel (article L.133 et suivants) ;
– le droit à l'information (article L.115-7) ;
– le droit d'accès au dossier (article L.137-1 et suivants du CGFP) ;
– le droit à la formation professionnelle (article L.421-1 et suivants du CGFP) - voir la fiche « La formation continue » ;
– le droit à la rémunération (article L712-1 du CGFP).

LES OBLIGATIONS

Les principales obligations professionnelles :

Obligation de se consacrer à l'intégralité de son activité professionnelle (article L.121-3 du CGFP)

Interdiction de cumuler l'emploi de fonctionnaire avec une activité privée lucrative. Cependant, le cumul d'activités peut être autorisé, sur demande, pour des activités accessoires limitativement énumérées sous réserve de l'avis du directeur général des services et/ou de la commission de déontologie.
Se rapprocher de la Direction des ressources humaines pour connaître la procédure.

Obligation d'obéissance hiérarchique (article L.121-10 du CGFP). Sauf si l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

Obligation de servir (article L.121-9 du CGFP). Les agents publics ont l'obligation d'effectuer leur service correctement, de manière effective et à titre personnel.

Les principales obligations déontologiques :

Obligation de discrétion professionnelle (article L.121-7 du CGFP). Les agents sont soumis à une obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou document dont l'agent a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Obligation de secret professionnel (article L.121-6 du CGFP). Les agents publics sont tenus à une obligation de secret professionnel pour toutes les informations protégées par un secret en vertu de la loi.

Devoir de réserve. Cette obligation de réserve impose aux agents publics d'observer une certaine forme de retenue dans l'expression de leurs opinions, particulièrement politique. Ce devoir est applicable durant le temps de service mais se prolonge, avec plus ou moins d'intensité en fonction de l'emploi occupé, en dehors du service.

Devoir de neutralité (article L.121-2 du CGFP). La neutralité des agents publics s'oppose à ce qu'ils manifestent pendant le service leurs opinions, qu'elles soient philosophiques, politiques, syndicales ou religieuses. En effet, l'agent public doit exercer ses fonctions dans le respect du principe de laïcité de l'État et à ce titre, il s'abstient de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses.

Devoir de désintéressement et de probité (article L.121-1 et article L.121-4 et 5 du CGFP). L'agent public est soumis à une obligation de désintéressement qui lui impose en particulier de faire preuve de probité et doit le conduire à proscrire toute situation de conflit d'intérêt.

Tout manquement au respect de ces obligations, qui s'imposent à l'ensemble des agents publics peut être constitutif d'une faute et peut donner lieu à une sanction disciplinaire.

L'agent titulaire se trouve dans une position statutaire et réglementaire vis-à-vis de l'administration.
Le statut auquel vous appartenez indique :
– La hiérarchie des grades de votre corps d'appartenance
– Le nombre d'échelons dans chaque grade
– Les règles de classement et les durées de service nécessaires pour changer d'échelon et de grade
– Le mode d'avancement aux grades supérieurs

Au cours de sa carrière, le fonctionnaire peut être placé dans différentes positions en fonction de sa situation.

L'ACTIVITÉ ET LA MISE À DISPOSITION

L'activité est la position du fonctionnaire qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade.

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, en occupant son emploi, continuant à percevoir la rémunération correspondante, mais qui effectue son service dans une autre administration que la sienne, dans un organisme d'intérêt général, public ou privé, dans une association qui assure une mission d'intérêt général, dans un organisme international intergouvernemental. Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire. L'intéressé doit remplir des fonctions d'un niveau hiérarchique comparable à celui des fonctions exercées dans son administration d'origine. La durée est variable.

LE DÉTACHEMENT

Le fonctionnaire est placé hors de son corps d'origine mais continue à bénéficier, dans ce corps, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Le détachement est prononcé à la demande de l'intéressé mais avec avis de l'instance compétente. Il peut être accordé dans des cas très précis. La durée du détachement peut varier de 6 mois à 5 ans, renouvelable.
À la fin du détachement, le fonctionnaire est, à sa demande :
– Soit réintégré dans son corps d'origine, avec une priorité pour être affecté dans son ancien poste
– Soit intégré dans son corps de détachement dans les conditions prévues par le statut particulier de ce corps

LA DISPONIBILITÉ

La disponibilité est la situation du fonctionnaire qui cesse temporairement d'exercer son activité dans la fonction publique. Elle peut être accordée pour différents motifs. Le fonctionnaire en disponibilité cesse de bénéficier de sa rémunération, de ses droits à avancement (sauf dans certains cas) et de ses droits à la retraite, sauf, sous certaines conditions, s'il exerce une autre activité. Elle est prononcée soit d'office, soit à la demande de l'intéressé, soit accordée de droit.
– **Prononcée d'office** en cas d'inaptitude physique temporaire après avis du comité médical ou de la commission de réforme à l'expiration des droits à congé de maladie ou de longue durée, si un reclassement de l'intéressé n'est pas possible. La durée est de 1 an renouvelable deux fois.
– **Sur demande de l'intéressé** sous réserve des nécessités de service : pour convenances personnelles (durée de 5 ans, renouvelable une fois, à condition de réintégrer le service pour une durée de 18 mois au bout des 5 ans), pour études ou recherche d'intérêt général (durée de 3 ans, renouvelable une fois), pour créer ou reprendre une entreprise (2 ans maximum).
– **Accordée de droit** pour élever un enfant de moins de 12 ans, pour donner des soins à un proche, pour suivre son conjoint, pour adopter un enfant, pour la durée de son mandat lorsqu'un fonctionnaire exerce un mandat d'élu local. La disponibilité est accordée pour une durée maximum de trois ans (6 semaines maximum pour l'adoption) avec possibilité de renouvellement.

LE CONGÉ PARENTAL

Le congé parental est un congé non rémunéré pendant lequel l'agent (fonctionnaire ou non titulaire) cesse totalement son activité professionnelle pour élever un enfant. L'agent en congé peut percevoir la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) s'il en remplit les conditions d'attribution. Non fractionnable, le congé parental peut être accordé jusqu'aux 3 ans de l'enfant, par période de 2 à 6 mois renouvelables pour les fonctionnaires et 6 mois pour les contractuels.

Les périodes de congé parental intervenues depuis le 7 août 2019 sont prises en compte, dans la limite de 5 ans pour l'ensemble de la carrière, pour l'avancement d'échelon et de grade des fonctionnaires.

Pour les agents contractuels, la durée du congé parental est prise en compte en totalité la 1re année, puis pour moitié les années suivantes, dans le calcul de l'ancienneté ou de la durée de services exigées, notamment pour s'inscrire à un concours interne.

Le congé parental est pris en compte pour la constitution des droits à pension dans des conditions variables pour les fonctionnaires et les agents contractuels.

LA RETRAITE

La loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et de ses textes d'application, notamment les décrets n°2023-435 et n°2023-436 du 3 juin 2023, a modifié sensiblement la législation existante :
– le site du ministère des finances
retraitesdeletat.gouv.fr/
– le site service-public.fr
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46083
– un simulateur permet d'évaluer le montant de la retraite : **www.info-retraite.fr**

Date de départ
Le départ à la retraite dépend d'un âge minimum et d'une durée de cotisations.

Sauf dérogation prévue par la loi, vous ne pouvez pas partir en retraite avant d'avoir atteint un âge minimum. Cet âge varie selon que vous êtes fonctionnaire de catégorie sédentaire ou active. Il existe des dérogations à cette condition d'âge.

La durée d'assurance est la durée durant laquelle le futur retraité se constitue ses droits à pension. Elle est composée de diverses périodes.

Le fonctionnaire ou l'agent non titulaire qui atteint l'âge limite d'activité est admis d'office à la retraite. Toutefois, dans certains cas, les agents peuvent poursuivre leur activité professionnelle, de droit ou sous réserve des nécessités de service, au-delà de cette limite d'âge.

Suivi des dossiers
Afin de permettre au service des pensions d'approuver l'état de service (estimation indicative globale), un questionnaire est adressé dès l'âge de 55 ans à tous les agents titulaires. Ce dossier ne préjuge en rien du départ effectif des intéressés.

La demande d'admission à la retraite doit être présentée, sur les formulaires spécifiques, au minimum un an avant la date de départ prévue.

FORMATION, RECHERCHE ET INTERNATIONAL À L'ENS DE LYON

La formation

L'OFFRE DE FORMATION

Une formation par la recherche

L'ENS de Lyon offre à ses étudiantes et étudiants une formation par la recherche, ouverte à l'international et à la pluridisciplinarité, qui s'inscrit dans une trajectoire académique dont le doctorat constitue la suite naturelle. Elle forme d'abord les enseignants et enseignantes, et les chercheurs et chercheuses de demain ; par ailleurs, les doubles cursus, les formations complémentaires et l'acquisition d'expérience en milieu professionnel permettent d'élargir les débouchés au-delà des métiers de l'enseignement et de la recherche.

Formés à la recherche dès le niveau pré-master, les étudiants de l'ENS de Lyon poursuivent leur parcours dans l'une des 21 mentions de masters proposées par l'École en arts, lettres, langues, économie, sciences, sciences humaines et sociales. Stages en laboratoires et mémoires de recherche encadrés par des chercheurs reconnus sont des éléments essentiels de la formation, de même que la possibilité de participer dès le master à des laboratoires juniors portés par des doctorants et doctorantes.

Bénéficiant d'un accompagnement individualisé par les équipes pédagogiques, les étudiants sont invités dès leur entrée à l'École à construire leur propre parcours en fonction de leur projet professionnel.

12 départements de formation

À leur entrée à l'École, les étudiants et étudiantes commencent leur parcours par une année de pré-master (comportant éventuellement une L3 délivrée par une université partenaire) ou une première année de master dans l'un des départements de l'École.

Ces départements sont au nombre de douze : biologie ; chimie ; économie ; éducation et humanités numériques ; informatique ; langues, littératures et civilisations étrangères ; lettres et arts ; mathématiques ; physique ; sciences de la Terre ; philosophie ; sciences sociales.

Un centre des langues

Il propose des enseignements de langues pour non-spécialistes et assure la préparation à la certification en anglais *(Cambridge English Advanced)*.

Un centre des sports

Il propose à tous et toutes des enseignements de sports et des activités sportives en accès libre dans les infrastructures de l'École (gymnases, salle de danse, salles de musculation).

LE DIPLÔME DE L'ENS DE LYON

Le diplôme de l'ENS de Lyon, conférant le grade de master, est le cadre commun de la scolarité normalienne.
Tous les étudiants et toutes les étudiantes qui accomplissent à l'École un parcours complet de formation s'y inscrivent, qu'ils soient admis sur concours ou sur dossier et quelle que soit leur discipline de spécialité.

Le qualificatif de normalien/normalienne s'applique à tous les étudiants et étudiantes inscrits au diplôme normalien/normalienne élève pour les admis sur concours, normalien étudiant/normalienne étudiante pour les admis sur dossier.

Le diplôme de l'ENS de Lyon offre une formation par la recherche et donne à chaque étudiant la possibilité de construire son parcours en fonction de son projet professionnel. Ouvert à l'international, il valorise la pluridisciplinarité et conduit vers les métiers de l'enseignement et de la recherche, mais aussi vers d'autres débouchés, notamment dans l'administration publique ou l'entreprise.

Le diplôme de l'ENS de Lyon comporte des composants communs à l'ensemble de l'établissement et des éléments relevant de l'offre de formation de chaque département.

Le livret du diplôme (volet 1 commun, volet 2 spécifique par département), est mis à jour chaque année universitaire, puis diffusé via le Portail des Études. Ce document de référence guide l'étudiant pour construire son cursus en lien avec son tuteur.

BOURSES CÉCILE DEWITT-MORETTE

L'ENS de Lyon souhaite agir sur ce qui limite l'accès des femmes aux carrières scientifiques afin de lever les biais de genre dans la formation et la recherche et de lutter contre la sous-représentation des femmes qui en découle. Depuis la rentrée 2025, l'ENS de Lyon propose des bourses spécifiques – les bourses Cécile Dewitt-Morette – destinées aux étudiantes admises sur dossier (comme normaliennes-étudiantes) au diplôme de l'ENS de Lyon en informatique et en mathématiques. La bourse octroyée est d'un montant de 1000 € par mois durant la totalité de la préparation au diplôme de l'ENS de Lyon, soit 4 années maximum, sous réserve du respect du plan d'études. Elle peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux.

Contact : diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr

CONTACTS UTILES

Vice-présidence Études
Vice-présidente : Sonia Goldblum
Site Descartes, bâtiment D2, 2e étage
Assistante : Sylvie Dehay, Tél. : (04 37 37) **60 07**
Courriel : vice.presidence.etudes@ens-lyon.fr

Service études et scolarité
Site Descartes, bâtiment D2, 2e étage, D2.203
Site Monod, rez-de-chaussée – LE.B67
Responsable : Christine Boccingher
Tél. : (04 37 37) **60 58 / 66 70**
Courriel : tous.etudes.scolarite@ens-lyon.fr
Bureau de gestion des normaliens et des masters : Peggy Garcia (LSH) et Aurélie Cochat (SEE)

Gestion de la scolarité
Lettres, arts, sciences humaines :
etudes_departements_lash@ens-lyon.fr
Langues, économie, sciences sociales :
etudes_departements_lss@ens-lyon.fr
Sciences exactes et expérimentales :
etudes_departements_monod@ens-lyon.fr
ou les gestionnaires de scolarité via leur adresse mail nominative : **@ens-lyon.fr**
Les gestionnaires de scolarité assurent le suivi administratif des étudiants (élèves, auditeurs, auditeurs de cours) et la gestion administrative des formations.

Service vie étudiante et Alumni
Site Descartes, bâtiment D2, 2e étage, D2 216
Responsable : Emma Bessières
Tél. : (04 37 37) **60 51**
Courriel : vie.etudiante@ens-lyon.fr
Accompagnement des étudiants dans leurs projets associatifs et culturels, gestion locative des résidences du campus, animation et mobilisation du réseau des *Alumni*, mise en œuvre des programmes d'égalité des chances, gestion du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), organisation du conseil des études et de la vie étudiante (CEVE), organisation de la Commission contribution vie étudiante et de campus (CVEC), gestion de l'engagement décennal.

Admission et concours
Site Descartes, bâtiment D2, 2e étage
Responsable : à venir
Tél. : (04 37 37) **61 74**
Courriel : admission.concours@ens-lyon.fr
Pour toute demande liée aux concours d'entrée à l'École.

FORMATION, RECHERCHE ET INTERNATIONAL À L'ENS DE LYON

La recherche à l'ENS de Lyon

Faire progresser la connaissance au plus haut niveau international, l'utiliser pour développer des formations générales ou spécifiques tout en favorisant ses applications dans le domaine économique : tels sont les objectifs majeurs de la recherche à l'ENS de Lyon.

Cette recherche de pointe, internationalement reconnue, s'élabore au sein de 29 laboratoires ou structures de recherche couvrant la plupart des disciplines en sciences expérimentales et en langues, littérature, sciences humaines et sociales. Elle se fonde sur des programmes de recherche novateurs au niveau national et international. Tout en maintenant l'exigence disciplinaire, l'ENS de Lyon fait le pari de l'interdisciplinarité, mêlant approches théoriques et technologiques, associant temporairement des chercheurs et chercheuses de l'École et d'autres établissements dans le cadre de programmes de recherche communs. Cette recherche s'appuie aussi sur des équipements de grande qualité, parfois uniques au monde (18 équipements lourds de recherche, des incubateurs, des plateformes technologiques). Certains de ces travaux de recherche trouvent des applications dans le monde socio-économique. L'ENS de Lyon a déposé près de 176 actifs de propriété intellectuelle gérés par an en moyenne, dont 108 pour lesquels l'ENS de Lyon est le mandataire unique, 25 % détenus en copropriété avec des partenaires privés et 64 % transférés. Elle dispose d'une vingtaine de licences actives et a accompagné, notamment *via* un hébergement au sein de ses locaux, une trentaine de start-ups avec un taux de réussite de l'ordre de 80 %. L'ENS de Lyon est chaque année partie prenante de 400 contrats de recherche (en moyenne) avec des partenaires privés, dont 80 en gestion propre. Elle a ainsi créé plus de 270 emplois.

Parallèlement, l'ENS de Lyon se donne les moyens de ses ambitions. En plus du service de coordination administrative et financière, elle a développé un service d'innovation et partenariats socio-économiques ainsi qu'un service d'ingénierie de projets. Elle administre également un fonds « recherche » permettant de financer des projets scientifiques de haut niveau. Enfin, elle a mis en place une formation originale à la recherche par la recherche : les laboratoires juniors créés et gérés par des doctorants et doctorantes.

CONTACTS UTILES

Vice-présidente et vice-président Recherche
Christine Détrez et François Roudier
Site Monod, 2e étage
Tél. : (04 72 72) 88 77
Courriel : **vice.presidence.recherche@ens-lyon.fr**

Direction générale des services adjointe en charge de la Recherche
Véronique De Marchi
Site Monod, 2e étage
Site Descartes, D1.204

Direction d'appui au doctorat et à la recherche (DDR)
Directrice : Delphine Ponsot
Site Monod, 2e étage
Site Descartes, D2.304
Courriels : **administration.recherche@ens-lyon.fr** et **etudes-theses-hdr@ens-lyon.fr**

Service administration de la Recherche
Courriel : **administration.recherche@ens-lyon.fr**

Service aux chercheurs et chercheuses, interface entre les unités de recherche et les services centraux, gestion administrative et financière (appel d'offres internes, Fonds Recherche, campagne des professeurs invités).

Service Doctorat et HDR
Courriel : **etudes-theses-hdr@ens-lyon.fr**

Suivi et accompagnement des doctorantes et doctorants de l'ENS de Lyon, de leur inscription administrative à leur soutenance de thèse ; gestion des soutenances d'HDR ; édition des diplômes (Doctorat et HDR).

Service ingénierie de projets
Responsable : Céline De Vallée
Site Monod, 2e étage
Courriel : **ingenierie.projets@ens-lyon.fr**
Soutien des chercheurs aux appels à projets (Europe, ANR, région…), aide à la recherche de financements, aide au suivi des projets financés.

Direction de l'innovation et des partenariats socio-économiques (DIPSE)
Reponsable : Justine Broué
Site Monod, 2e étage
Courriel : **valorisation@ens-lyon.fr**
Mise en place des partenariats scientifiques des laboratoires avec les partenaires privés (négociation de contrats de collaboration, prestation, accords de confidentialité, transfert de matériels, accords de consortium), protection et transfert des résultats de recherche (propriété intellectuelle : brevets, logiciels, savoir-faire secret, droits d'auteurs ; transfert de technologies : licence, maturation de projets innovants), incubateur de start-up, mécénat/parrainage.

UNITÉS DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

CERGIC - Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict (UR)
Directeur : Mathieu COUTTENIER
Rattachement : ENS de Lyon

CMW - Centre Max Weber (UMR 5283)
Directrice : Isabelle MALLON
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Jean Monnet – Université Lyon 2

CIHAM - Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (UMR 5648)
Directeur : Cyrille AILLET
Rattachement : Avignon Université – CNRS – ENS de Lyon – Université Lyon 2 – Université Lyon 3 – EHESS

EVS - Environnement, ville, société (UMR 5600)
Directrice : Anne HONEGGER
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – ENSA Lyon – ENTPE – Université Jean Monnet – Université Lyon 2 – Université Lyon 3 – INSA de Lyon – Mines Saint-Étienne

HISOMA - Histoire et sources des mondes antiques (UMR 5189)
Directrice : Madalina DANA
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Lyon 2 – Université Lyon 3 – Université Jean Monnet

IAO – Institut d'Asie orientale (UMR 5062)
Directrice : Béatrice JALUZOT
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Sciences Po Lyon – Université Lyon 2

ICAR - Interactions, corpus, apprentissages, représentations (UMR 5191)
Directeur : Isabelle COLÓN DE CARVAJAL
Rattachement : CNRS – Université Lyon 2 – ENS de Lyon

IHRIM - Institut d'histoire des représentations et des idées dans la modernité (UMR 5317)
Directrice : Marina MESTRE ZARAGOZA
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Clermont-Auvergne – Université Jean Monnet – Université Lyon 2 – Université Lyon 3

LARHRA - Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (UMR 5190)
Directeur : Stéphane FRIOUX
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Grenoble Alpes – Université Lyon 2 – Université Lyon 3

TRIANGLE - Actions, discours, pensée politique et économique (UMR 5206)
Directrice : Anne VERJUS
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Sciences PoLyon – Université Lyon 2 – Université Jean Monnet

UNITÉS DE RECHERCHE EN SCIENCES EXACTES ET EXPÉRIMENTALES

CIRI - Centre international de recherche en infectiologie (UMR5308)
Directeur : Dimitri LAVILETTE
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – INSERM – Université Lyon 1 – HCL – Université Jean Monnet

CRAL - Centre de recherche astrophysique de Lyon (UMR 5574)
Directeur : Jean-François GONZALEZ
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Lyon 1

CRMN - Centre de RMN à très hauts champs de Lyon (UMR 5082)
Directeur : Guido PINTACUDA
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Lyon 1

IGFL - Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (UMR 5242)
Directeur : François LEULIER
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – INRAE – Université Lyon 1

LBMC - Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule (UMR 5239)
Directeur : Gaël YVERT
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – INSERM – Université Lyon 1

LCH - Laboratoire de chimie (UMR 5182)
Directrice : Carine MICHEL
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Lyon 1

LGL-TPE - Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement (UMR 5276)
Directeur : Éric DEBAYLE
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Lyon 1 – Université Jean Monnet

LIP - Laboratoire de l'informatique du parallélisme (UMR 5668)
Directrice : Isabelle GUÉRIN-LASSOUS
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – Université Lyon 1 – INRIA

LPENSL – Laboratoire de physique (UMR 5672)
DIrecteur : David CARPENTIER
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon

RDP - Laboratoire de reproduction et développement des plantes (UMR 5667)
Directrice : Gwyneth INGRAM
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – INRAE – INRIA – Université Lyon 1

UMPA - Unité de mathématiques pures et appliquées (UMR 5669)
Directeur : Frédéric DÉGLISE
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – INRIA

UNITÉS D'APPUI ET DE RECHERCHE / FÉDÉRATIONS DE RECHERCHE

COMET – Observatoire des sciences de l'univers de Lyon (UAR 3721)
Directrice : Cathy QUANTIN NATAF
Rattachement : CNRS – Université Lyon 1 – ENS de Lyon

ICL - Institut de chimie de Lyon (FR 3023)
Directeur : Bruno ANDRIOLETTI
Rattachement : CNRS - CPE Lyon - ENS de Lyon - INSA Lyon - Université Jean Monnet - Université Lyon 1 – INRAE

LLE - Le Laboratoire de l'éducation (UAR 3773)
Directrice : Emmanuelle PICARD
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon

MSH-LSE - Maison des Sciences de l'Homme Lyon Staint-Étienne (UAR 2000)
Directeur : Gilles POLLET
Rattachement : CNRS – Université Jean Monnet – Université Lyon 2 – Université Lyon 3 - ENS de Lyon – Siences Po Lyon – Université Lyon 1

PERSÉE (UAR 3602)
Directrice : Gabrielle RICHARD
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon

SFR Biosciences (UAR 3444)
Directeur : Yann LEVERRIER
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – INSERM – Université Lyon 1

HÔTEL À PROJETS

Institut rhônalpin des systèmes complexes (IXXI) – GIS
Directeur : Patrice ABRY
Rattachement : CNRS – ENS de Lyon – ENSSIB – INSA Lyon – INRIA – Université Grenoble Alpes – Université Jean Monnet - Université Lyon 1 – Université Lyon 2 – Université Savoie Mont Blanc

ÉCOLES DOCTORALES

– 3LA – Lettres, langues, linguistique, arts (ED 484)
– BMIC – Biologie moléculaire, intégrative et cellulaire (ED 340)
– EDISS - École Doctorale interdisciplinaire sciences-santé (ED 205)
– Chimie – Chimie, procédés, environnement (ED 206)
– E2M2 – Évolution, écosystèmes, microbiologie, modélisation (ED 341)
– EPIC – Éducation, psychologie, information, communication (ED 485)
– INFOMATHS – Informatique, mathématiques (ED 512)
– PHAST – Physique et astrophysique (ED 52)
– PHILO – Philosophie, histoire, création, représentation (ED 487)
– Sciences sociales (ED 483)
– SEG – Sciences économiques, gestion (ED 486)

FORMATION, RECHERCHE ET INTERNATIONAL À L'ENS DE LYON

La Direction des relations internationales

Les actions de l'ENS de Lyon à l'international ont pour objectif de contribuer au rayonnement de l'excellence de sa formation et de sa recherche. Sa stratégie associe étroitement formation et recherche et s'articule autour du développement d'alliances institutionnelles, d'un appui aux initiatives des laboratoires et départements d'enseignement dans leurs projets d'internationalisation, d'une présence dans divers réseaux internationaux (académiques, scientifiques et institutionnels), de la promotion à l'international (classements internationaux, manifestations, accueils de délégations étrangères…) et d'un effort d'attraction des meilleurs talents internationaux.

L'internationalisation est au cœur de l'action de l'École, que ce soit pour l'accueil des publics internationaux ou pour les mobilités sortantes des étudiants et étudiantes (dans le cadre du diplôme), des doctorants et doctorantes ou des personnels de recherche et administratifs. S'appuyant sur de multiples coopérations de recherche, l'ENS de Lyon a mis en place nombre d'accords d'échanges et de partenariats qui permettent la mobilité étudiante au semestre ou à l'année pour des séjours diplômants d'études, de stage ou sur des postes de lecteurs. L'École participe aux réseaux d'échanges pour les étudiants (Erasmus+), pour les enseignants (mobilités Erasmus+ ou accords bilatéraux spécifiques : Northwestern University, Université de Montréal…) et propose des bourses d'excellence aux meilleurs étudiants du monde entier pour venir étudier en master et leur donner l'opportunité de poursuivre en doctorat dans un de ses laboratoires.

Le label « Bienvenue en France » au plus haut niveau (3 étoiles) délivré par Campus France à l'ENS de Lyon pour la période 2025-2030 reconnaît la qualité des dispositifs d'accueil, de l'offre de logement et de formation/accompagnement des enseignants ; la qualité de vie du campus ainsi que le suivi post-diplômant sont aussi mis en exergue.

Les chercheurs internationaux bénéficient par ailleurs de cours de français et d'un accompagnement pour le logement, mais aussi d'une aide pour leurs démarches administratives, en préfecture et auprès d'autres organismes.

DES ALLIANCES STRATÉGIQUES

L'ENS de Lyon a placé au cœur de sa stratégie européenne et internationale le développement de partenariats privilégiés avec un petit nombre d'universités mondialement reconnues, avec lesquelles elle développe des programmes spécifiques conjoints dans le cadre d'une vision commune en termes de recherche, de formation et de niveau de recrutement et formation des étudiants.

– En Europe, l'ENS de Lyon s'est associée à plusieurs universités renommées pour proposer des doubles diplômes de master internationaux en chimie avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), en sciences de la matière avec le Politecnico di Milano (PoliMI) et en études interculturelles franco-allemandes avec l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg.

– En Amérique du Nord, l'ENS de Lyon entretient des liens historiques forts avec l'Université d'Ottawa, l'Université de Montréal ou encore Northwestern University à Chicago.

– En Inde, le partenariat entre les Instituts indiens en sciences, éducation et en recherche (IISER) et les trois autres ENS françaises constitue un réseau d'excellence international tant en formation qu'en recherche avec des programmes d'échanges à destination des étudiants, des doctorants et des chercheurs. Ce partenariat a donné lieu en 2023 à la création de Biosantexc, campus franco-indien en sciences de la vie pour la santé financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

– En Chine, avec l'East China Normal University (ECNU) à Shanghai, deux programmes illustrent l'adossement recherche/formation en soutenant financièrement des actions de recherches communes (programme JoRISS) tout en formant conjointement des étudiants chinois dans le cadre de leur master puis de doctorats en cotutelle (programme ProSFER). Depuis 2003, plus de 150 docteurs ont été formés ou sont en cours de thèse dans le cadre de ce programme, ce qui en fait le plus gros programme de formation doctorale au niveau bilatéral franco-chinois.

Une forte présence dans les réseaux internationaux institutionnels, académiques et de recherche

La forte composante internationale de l'École se traduit par sa présence dans des réseaux qui contribuent à renforcer sa visibilité et à mettre en place des projets interdisciplinaires de recherche et de formation, en lien avec des organisations internationales, des réseaux académiques et/ou socio-économiques.

– Réseaux institutionnels et organisations internationales : AUF, Commission franco-américaine Fulbright, China Scholarship Council (CSC).

– Réseaux académiques : le consortium de l'Université de Galatasaray, European Association for International Education (EAIE), Associations of International Educators (NAFSA).

– Réseaux de recherche : réseaux internationaux de recherche du CNRS (IRN), projets de recherche internationaux (IRP), laboratoires de recherche internationaux (IRL).

Un environnement international : le Collegium de Lyon

L'ENS de Lyon héberge sur son campus un Institut d'études avancées (IEA), le Collegium de Lyon. Celui-ci accueille des chercheurs de très haut niveau, venus de tous pays.

L'INTERNATIONAL EN CHIFFRES

– 12 % d'étudiants et étudiantes internationaux

– 14 % d'enseignants et enseignantes internationaux

– 28 % de doctorants et doctorantes internationaux

– 26 % d'étudiants français qui se forment à l'étranger

– 13 % des thèses menées en 2025 en cotutelle internationale

– Des bourses d'excellence pour les étudiants internationaux de l'ENS de Lyon et ses partenaires (Université de Lyon, SFRI Graduate+)

– 1 centre de langues

– Près de soixante-dix nationalités sur le campus

– 40 à 60 professeurs invités étrangers accueillis chaque année

– 31 diplômes et insignes de docteurs Honoris causa décernés depuis 2010

– Des universités partenaires dans une quarantaine de pays

– Un positionnement flatteur dans les principaux classements internationaux « éducation » (THE, QS, ARWU-Shanghaï)

CONTACTS UTILES

Direction des affaires internationales
Campus Descartes, bâtiment D2, rez-de-chaussée
Vice-Présidente Relations Internationales : Vanessa Guignery
Directeur : Xavier Person
Assistante : téléphone : (04 37 37) **60 71**
Courriel : **sylvie.motte@ens-lyon.fr**

Mobilité internationale
Responsable : Élodie Meynard
Téléphone : (04 37 37) **66 80**
Courriel : **international@ens-lyon.fr**
Pour toutes les démarches relatives à la mobilité internationale, que ce soit pour partir étudier à l'étranger, accueillir des étudiants internationaux ou la mobilité Erasmus des enseignants.

Coopération, partenariats et projets
Responsable : Karin Kim Lim
Tél. : (04 37 37) **66 83**
Courriel : **international.strategy@ens-lyon.fr**
Pour les questions relatives aux accords de partenariats (en cours ou à mettre en place), collaborations stratégiques et montage de projets RI.

Appui à l'accueil des scientifiques internationaux
Responsable : Amélie Ballot
Tél. : (04 37 37) **66 19**
Courriel : **amelie.ballot@ens-lyon.fr**
Pour les questions relatives à l'accueil des chercheurs internationaux.

FORMATION, RECHERCHE ET INTERNATIONAL À L'ENS DE LYON

Le calendrier de l'année de formation

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Début : 24 août 2026 / fin : 30 septembre 2027

COURS

– 1er semestre :
- du mercredi 9 septembre 2026 pour les non primo-entrants au samedi 19 décembre 2026 (15 janvier 2027 au plus tard)
- du jeudi 9 septembre 2026 après-midi pour les primo-entrants au samedi 19 décembre 2026 (15 janvier 2027 au plus tard)

– 2e semestre : du lundi 4 janvier au plus tôt au vendredi 28 mai 2027 au plus tard

DATES LIMITES DE SOUTENANCE DES MÉMOIRES OU STAGES

– 1e session : vendredi 25 juin 2027
– 2e session : lundi 13 septembre 2027

CONGÉS

– Toussaint : du samedi 24/10 au dimanche 1/11/2026 inclus
– Noël : du samedi 19/12 au dimanche 03/01/2027 inclus
– Hiver : du samedi 20 /02 au dimanche 28/02/2027 inclus
– Printemps : du samedi 17/04 au dimanche 25/04/2027 inclus
– Ascension : du jeudi 06/05 au dimanche 09/05/2027 inclus

CALENDRIER DU CYCLE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

1re année
Année universitaire selon les dates du lycée du Parc : rentrée le mardi 1er septembre 2026

Congés scolaires :
– Toussaint : du samedi 17/10 au dimanche 1/11/2026 inclus
– Noël : du samedi 19/12/25 au dimanche 03/01/2027 inclus
– Hiver : du samedi 13/02 au dimanche 28/02/2027 inclus
– Printemps : du samedi 10/04 au dimanche 26/04/2027 inclus
– Ascension : du jeudi 06/05 au dimanche 09/05/2027 inclus

2e et 3e années
– Rentrée des CPES : 2e année selon date de rentrée des primo-entrants 1A
– Rentrée des CPES 3e année : jeudi 3 septembre 2026

Congés scolaires : mêmes dates que pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'ENS de Lyon (voir supra)

INFORMATIONS PRATIQUES
Vie pratique (1)

PREMIÈRES DÉMARCHES

Dès votre arrivée dans l'établissement, rendez-vous à la Direction des ressources humaines pour signer **votre procès-verbal d'installation** (rez-de-chaussée du bâtiment D1, site Descartes). Prenez également connaissance des premières démarches que vous aurez à entreprendre en consultant le site intranet : rubrique Documentation / Ressources humaines / Nouvel arrivant - personnel ENS de Lyon.

Vous devez au préalable compléter le formulaire qui se trouve à l'adresse **instella.ens-lyon.fr** pour obtenir :

– Un compte informatique
Les identifiants qui vous seront remis (login + mot de passe) sont personnels. Ils vous permettront de vous connecter sur les postes de l'École, d'utiliser les services en ligne (webmail, agenda, intranet) ou bien de vous connecter au wifi. Vous devrez changer et choisir un mot de passe fort, différent de ceux utilisés sur d'autres sites internet. La procédure est renseignée sur l'intranet, rubrique Documentation / Informatique / Changement de mot de passe.

– La carte multiservices de l'Université de Lyon qui sert également de porte-monnaie électronique.

Ces informations seront validées par la direction des Ressources humaines ou par votre gestionnaire de laboratoire.

Bulletins de paie :
Les bulletins de paie sont accessibles sur le serveur ENSAP, l'espace numérique sécurisé de l'agent public : **ensap.gouv.fr/**

Si ce n'est pas déjà fait, nous invitons les agents à se créer un compte. Ils pourront ainsi télécharger leurs bulletins de paie en ligne.

Pour les agents ne disposant pas d'un numéro de sécurité sociale définitif, la consultation des bulletins de paie sur l'ENSAP n'est pas disponible. Le service de gestion des personnels enseignants et chercheurs transmettra aux agents concernés les bulletins par mail, chaque mois.

Pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs :

Si ce n'est pas déjà fait, prenez **rendez-vous** avec la vice-présidente Études : Sonia Goldblum (s'adresser à son assistante – Courriel : **vice.presidence.etudes@ens-lyon.fr** – Téléphone : (04 37 37) **60 07** – 2e étage du bâtiment D2, site Descartes).
Par ailleurs, faites-vous connaître du directeur de département.
Consultez la liste à jour sur **www.ens-lyon.fr,** Formation / Départements et centres.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Annuaire en ligne
L'École publie dans ses annuaires (intranet / internet) et ses pages internet des informations pratiques (nom, n° de bureau, n° de téléphone) concernant les personnels.
Compte tenu des caractéristiques du réseau internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté – voire l'impossibilité d'en contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers – vous pouvez vous opposer à la publication sur internet des données vous concernant. Au titre de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (articles 39 et suivant), vous disposez en effet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.
Vous pouvez exercer ce droit d'accès sur l'intranet, *via* l'ENT.

Coordonnées personnelles
Vous devez impérativement faire connaître à la direction des Ressources humaines vos changements d'adresse et de numéro de téléphone. L'administration doit savoir où vous joindre en cas d'absence. Pour cela, vous pouvez également utiliser l'ENT sur l'intranet.

LA CARTE MULTISERVICES

L'ENS de Lyon est membre de l'Université de Lyon (pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Lyon créé en mars 2007) qui regroupe la plupart des établissements d'enseignement supérieur de Lyon.
Tous les personnels de ces établissements disposent d'une carte multiservices conçue comme une carte professionnelle.

À l'ENS de Lyon, cette carte sert :
– à pénétrer dans les locaux de l'École en fonction de la localisation de votre bureau ou lieu de travail ;
– à accéder aux parkings réservés aux personnels ;
– à emprunter à la bibliothèque ;
– à utiliser les copieurs ;
– à régler vos consommations aux restaurants et cafétérias opérés par le CROUS, ainsi sur dans les différents distributeurs.
Pour activer la fonctionnalité de paiement, une procédure vous sera automatiquement transmise sur votre messagerie professionnelle, incluant un lien pour activer votre compte Izly. Celui-ci vous permettra d'activer le compte Izly, qui sera associé votre badge. Vous pourrez ensuite le recharger en ligne, par virement ou par carte bancaire.
En cas de perte / vol, merci de le signaler sans attendre à l'adresse **assistance.badges@ens-lyon.fr**
Votre carte multiservice (badge) sera bloquée et une nouvelle sera éditée. En cas de perte, la réédition est gratuite à raison d'une fois par année civile. Au-delà et uniquement en cas de nouvelle perte, un paiement de 10 € sera exigé.
Le bureau des badges se trouve sur le site Monod (voir la fiche suivante « Vie pratique (2) »).

ACCÈS INFORMATIQUE

L'utilisation des ressources informatiques de l'ENS de Lyon est soumise au respect d'une charte d'utilisation (consultable sur **l'intranet**, rubrique Documentation / Informatique / Sécurité informatique et légalité).
Pour toute demande informatique, pour tout problème technique, allez sur l'interface : **assistance.ens-lyon.fr**.

À noter : le portail assistance est accessible depuis l'extérieur de l'établissement avec une connexion VPN.
En cas d'urgence, vous pouvez contacter la hotline informatique : (04 26 73) **11 11.**

L'accès à la messagerie et à l'agenda est possible de l'extérieur de l'établissement à l'adresse suivante :
webmail.ens-lyon.fr

L'environnement numérique de travail (ENT) sur l'intranet vous permet d'accéder aux nombreux outils et services proposés par la Direction des systèmes d'information : visioconférence, messagerie instantanée, transfert de gros fichiers, applications métiers, etc. Une documentation est disponible pour chaque outil. Vous pouvez y accéder à l'adresse intranet.ens-lyon.fr/ent

Pour d'autres renseignements sur les services informatiques offerts par la Direction des systèmes d'information, veuillez consulter la page de la DSI **sur l'intranet :** rubrique Organisation / directions et services / Direction générale des services / DSI.

CYBERSÉCURITÉ

De bonnes pratiques à respecter pour sauvegarder votre compte mail et vos données. Protéger son compte et ses données, c'est aussi garantir la sécurité du système d'information de l'ENS de Lyon.

Consignes
1. Contre les vols de mot de passe, activez l'authentification forte.
2. Attention au phishing : méfiez-vous des faux e-mails. Vérifiez si : le nom de l'expéditeur est habituel, l'adresse d'expédition est cohérente, l'objet n'est pas trop alléchant ou alarmiste, les visuels sont de bonne qualité, le texte n'a pas beaucoup de fautes, les informations demandées ne sont pas confidentielles, le message n'est pas aguicheur ou inquiétant.
3. Attention également aux pièces jointes qui peuvent contenir des virus. N'ouvrez pas de pièce jointe venant d'un expéditeur inconnu ou associée à un message incohérent.
4. Stockez vos données dans un espace sauvegardé.
5. Ne réutilisez jamais votre mot de passe « ENS de Lyon » sur un autre site.
6. N'installez pas de logiciel piraté ou de logiciel dont vous ne connaissez pas la provenance.
7. N'enregistrez pas les mots de passe dans votre navigateur. Utilisez le gestionnaire de mot de passe.

Consignes supplémentaires
Si vous êtes aussi administratrice ou administrateur de votre poste informatique
1. Utilisez l'antivirus fourni par l'ENS de Lyon sur votre poste professionnel
2. Effectuez les mises à jour de vos équipements et logiciels
3. Activez le pare-feu de votre ordinateur
4. Activez le chiffrement de votre disque dur

Retrouvez toutes ces informations, les guides et modes d'emploi sur l'intranet, rubrique Documentation / Informatique / Sécurité informatique et légalité

Contact : rssi@ens-lyon.fr

CLÉ DE BUREAU

Votre chef de service, le secrétariat de votre laboratoire ou de votre département d'enseignement prendra contact avec l'appariteur *via* **le portail d'assistance** afin que vous obteniez la clé de votre bureau.
Vous devrez la rendre à votre départ de l'École en prenant également contact avec l'appariteur *via* la plateforme d'assistance.

HORAIRES D'OUVERTURE DES ACCÈS

Accueil

– **Accueil Monod** ouvert de 7h à 19h30, contact : (04 72 72) 80 00

– **Accueil Descartes** ouvert de 8h à 18h, contact : (04 37 37) 60 00

– **Accueil Buisson** ouvert de 8h à 16h, contact : (04 26 73) 11 00

Accès - Enseignants-chercheurs :

– Bâtiments des sites Descartes et Monod : 7 jours/7, 24h/24

– Bâtiment D8 Buisson : 6h-21h, du lundi au vendredi

– Parkings Descartes et Monod : 7 jours/7, 24h/24

Accès - Personnels administratifs :

– Bâtiments des sites Descartes et Monod : 7h-19h, du lundi au vendredi

– Bâtiment D8 Buisson : 6h-21h, du lundi au vendredi

– Parking Descartes : 7 jours/7, 24h/24

– Parking Monod : 7h-19h, du lundi au vendredi

Votre carte multiservices vous permet de circuler dans l'École en fonction des droits d'accès accordés. Pour sortir des parkings, utilisez votre badge.

DEMANDES PRATIQUES

Les formulaires utilisés dans le cadre du fonctionnement interne de l'École sont accessibles en ligne sur le site intranet de l'établissement.

Vous pouvez aussi, selon vos besoins, contacter les services suivants :

ENS Média, bâtiment D3, site Descartes

ENS Média est un centre de ressources et de productions de l'École. Contactez :

– L'accueil pour l'assistance technique à l'enseignement (équipement des salles de cours) et le prêt de petit matériel audiovisuel.
Téléphone : (04 37 37) **61 03 / 06 49 57 80 93**

– L'unité audiovisuelle pour la production et la diffusion de ressources audiovisuelles (captations audio-vidéo, reportages, visioconférences).
Téléphone : (04 37 37) **60 98** / (04 37 37) **61 16** /
Courriel : **ens.media.assistance@ens-lyon.fr**

– L'unité de création graphique pour la conception et la réalisation graphique de tous types de documents.
Téléphone : (04 37 37) **61 10** /
Courriel : **ens.media.pao@ens-lyon.fr**

– L'atelier de traitement numérique de l'image (TNI) pour l'impression de poster grand format et la numérisation de documents.
Téléphone : (04 37 37) **64 11 /** (04 37 37) **61 06** /
Courriel : **ens.media.tni@ens-lyon.fr**

– La reprographie pour l'impression de tous types de documents.
Téléphone : (04 37 37) **60 91** / (04 37 37) **60 92** /
Courriel : **reprographie@ens-lyon.fr**

Toutes les demandes d'impressions (reprographie ou TNI) doivent passer par l'interface de commande Cervoprint : **ensmedia-impression.ens-lyon.fr**

Badges

Ce bureau gère les cartes multiservice (voir fiche précédente « Vie pratique (1) » pour plus d'informations).
Site Monod, bureau MGN1 Sud 261, 2e étage– face aux ascenseurs. Téléphone : (04 72 72) **87 78**
Ouvert de 9h à 12h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Contact :
Toute demande peut être réalisée par courriel à l'adresse **assistance.badges@ens-lyon.fr**
Téléphone : (04 72 72) 87 78

MOYENS GÉNÉRAUX

Direction des moyens généraux

– Logistique
Déménagements, Manutention, Enlèvements des encombrants, gestion du mobilier (fauteuil, bureaux, tables, chaises, armoires) : **assistance.ens-lyon.fr**, choisir « logistique » / ou **logistique@ens-lyon.fr**

– Réservation de véhicule de service pour déplacements professionnels : **rendezvous.ens-lyon.fr/**
Courriel : **vehicules@ens-lyon.fr**

– Gestion des salles :
Courriel : **gestion.salles@ens-lyon.fr**
Voir le paragraphe « Organisation d'une manifestation » pour plus de détails.

– Nettoyage :
Demandes de nettoyage : **assistance.ens-lyon.fr**, choisir « entretien » (précisez lieux d'interventions et dates).
Courriel : **nettoyage@ens-lyon.fr**
– Courrier :
Le courrier est réceptionné et envoyé à partir de la maison du courrier à Monod : 9 rue du Vercors.
Un bureau à Descartes est à votre disposition pour tout renseignement : D3 004.
Des casiers automatiques sont à votre disposition pour les dépôts et collectes au 15 Parvis Descartes.
Courriel : **maison.courrier@ens-lyon.f**r
– Démarche éco-responsable :
Tri sélectif, recyclage, laveries, distributeurs automatiques... : **assistance.ens-lyon.fr**, choisir « Gestion éco-responsable ».
Courriel : **gestion.eco-responsable@ens-lyon.fr**

Direction des systèmes d'information – support et gestion de parc
Si vous n'êtes pas dans un laboratoire pourvu d'informaticien dédié, vous pouvez contacter la DSI pour tout problème lié à l'utilisation de l'informatique (panne matériel, connexion au wifi, messagerie électronique, etc.). Il vous suffit pour cela de vous connecter sur la page : **assistance.ens-lyon.fr** et de créer un ticket.
Pour toute demande urgente, contactez la hotline au : (04 26 73) **11 11**.
Les bureaux de l'équipe support sont situés dans le bâtiment D8, bureaux 244 et 245.

Direction du patrimoine (DirPat)
Pour toute demande d'intervention concernant les locaux (ventilation, climatisation, chauffage, électricité, fenêtres, portes, plomberie, mobilier, etc.), pour vos demandes de réparation ou d'aménagement, allez sur l'interface : **assistance.ens-lyon.fr en précisant impérativement la localisation et la typologie de l'intervention.**
Si vous avez besoin de plans ou d'informations sur les surfaces, envoyez votre demande à : **demande.plan@ens-lyon.fr**.

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION (COLLOQUE, RÉUNION, RÉCEPTION, VERNISSAGE)

Le logiciel Planning Salles accessible sur l'ENT permet de faire une réservation de salles. Il permet de regrouper les différentes démarches et de partager l'information entre les services concernés.

Tout événement implique une demande d'autorisation des services compétents qui se fait sur Planning Salles. **En effet, l'application Planning Salle permet de prévenir ENS Média pour la régie, la sécurité, le service nettoyage et le service logistique.**

Réservation : planningsalles.ens-lyon.fr
En savoir plus sur le site intranet : rubrique Documentation / Réservation et planning des salles

Pour la communication autour de vos évènements ou vos demandes de captation audiovisuelle, vous pouvez contacter en direct : **assistance.ens-lyon.fr**, choisir « communication & média ».
Pour une demande de diffusion de l'information sur les différents supports de communication de l'École (internet, lettre d'information, diffusion par courriel), contacter la communication : **communication@ens-lyon.fr**.

SÉCURITÉ INCENDIE / PREMIERS SECOURS / SÛRETÉ

Ce service comporte 2 PC sécurité fonctionnant 24h/24, 365 jours par an. Il a pour mission d'assurer votre sécurité sur l'ensemble des sites de l'ENS de Lyon, d'intervenir sur signalement ou constatation, de contacter, d'accueillir et d'informer les secours extérieurs. Contactez-le si :

– Vous constatez une anomalie : chaleur, odeur, fumée, fuite d'eau, coupure électrique
– Vous êtes témoin d'un début d'incendie
– Vous êtes témoin ou victime d'un accident ou d'un malaise
– Vous êtes témoin ou victime d'une intrusion, d'un vol, d'une effraction ou agression

Site Monod : PC sécurité / ligne feu 24h/24 – **Tél.** : (04 72 72) **81 51** / **localisation** : rez-de-chaussée, bâtiment MGN1 Sud
Site IGFL : PC sécurité – **Tél.** : (04 26 73) **13 00** **localisation** : hall d'entrée, rez-de-chaussée
Sites Descartes et Diderot (bibliothèque) : PC sécurité / ligne feu 24h/24 – **Tél.** : (04 37 37) **64 64** / **localisation** : rez-de-chaussée, bâtiment D1
Pour votre sécurité, dès que vous entendez le signal sonore d'évacuation générale, vous devez quitter votre bureau ou salle de cours, suivre les directives des chargés d'évacuation ou des agents de sécurité et rejoindre un point de rassemblement.

Contact :
responsablessecurite@ens-lyon.fr

SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Responsable : Guillaume Laffite

Ses missions sont définies, dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique.

La prévention des risques professionnels
Ses missions :
– La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service
– L'amélioration des méthodes et du milieu de travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents
– L'approfondissement dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
– La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
– La mise en œuvre du programme annuel de prévention
– Les visites de postes, de prévention et les enquêtes suite à des accidents

Contact : **hygiene.securite@ens-lyon.fr**
Téléphone : (04 72 72) **88 39**

MISSION HANDICAP

En lien avec le service de santé étudiante, le service de médecine de prévention, le service des ressources humaines et les équipes enseignantes, il accompagne les personnels, les étudiantes et et les étudiants dans l'analyse et l'expression de leurs besoins.
N'hésitez pas à contacter le chargé de mission pour toute demande liée à votre handicap.

Contact :
Chargé de mission Handicap
mission.handicap@ens-lyon.fr

SERVICE MÉDECINE DE PRÉVENTION (SMP)

Localisation : site Monod, MGN1 RDC
entrée au 46-5 allée d'Italie.

L'équipe du service de Médecine de prévention est tenue au secret médical. Elle s'adresse aux personnels rémunérés par l'ENS de Lyon et est composée de :

– Dr Bérénice FOUQUET : médecin du travail,

présente les lundis, mardis et jeudis, en télétravail les mercredis.
Contact : **berenice.fouquet@ens-lyon.fr**

– Myriam GRATALOUP : infirmière en santé au travail, présente tous les jours.
Contact : **myriam.grataloup@ens-lyon.fr**
– Liliane COHEN : gestionnaire administrative présente les lundis, mardis et jeudis (8h45/17h) ; les mercredis en télétravail et les vendredis matin.
Contact : **secretariat.medical@ens-lyon.fr**

Contact : secretariat.medical@ens-lyon.fr
Téléphone : (04 72 72) **88 13**

ASSISTANTE SOCIALE DU TRAVAIL

Madame Léa Delorme est l'assistante sociale du personnel de l'ENS de Lyon. Elle effectue des permanences les 4 premiers lundis du mois, le 4e mercredi du mois à distance, le 4e jeudi du mois (le matin) et le 3e vendredi du mois sur le site de Monod.
Plus d'informations : voir fiche Politique RH de l'ENS de Lyon / L'action sociale

Contact : ldelorme@actis.asso.fr
Téléphone : **07 88 43 55 96**

AUTRES RESSOURCES

Consultations psychologiques pour les personnels, les doctorantes et doctorants
Que vous rencontriez des difficultés dans votre vie personnelle ou professionnelle, vous avez la possibilité d'échanger avec un psychologue de la MGEN.
Comment ?
En prenant rendez-vous au **0 805 500 005** (de 8h30 à 18h30), **service anonyme, confidentiel et gratuit.**
Ces entretiens se déroulent dans le respect de la vie privée et du secret professionnel. L'objectif est de répondre aux difficultés personnelles ou professionnelles des agents.
Ce ne sont pas des lieux de soin : le nombre d'entretiens est limité à trois par an et, si nécessaire, la personne peut être orientée vers des ressources adaptées.
Lieu : Espace mutuel MGEN, 54 avenue Jean Jaurès, à Lyon 7e
Pour qui : pour tous les personneles, doctorantes et doctorants rémunérés par l'ENS de Lyon, contractuels ou titulaires, adhérents ou non à la MGEN.

Consultations ostéopathiques
Un partenariat avec ISOSTEO Lyon permet aux personnels de l'ENS de Lyon de bénéficier de consultations gratuites sur présentation de leur badge ENS de Lyon.
Ces consultations réalisées par des étudiants d'ISOSTEO en fin d'études se déroulent dans les cliniques d'ISOSTEO situées à :
– Ecully Campus Ouest (04 78 66 12 34)
– Villeurbanne Campus Est La Doua (04 37 45 10 45)
– Lyon 7 Campus Jean Macé (04 72 70 59 40)
Les centres sont ouverts 6 jours/7, du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 14h00.
Consultations uniquement sur rendez-vous.

SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANT (SSE)

Site Descartes, rez-de-chausée – bâtiment D2, entrée près de celle du gymnase.
L'équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, soigne toutes les étudiantes et les étudiants dont les normaliennes et normaliens élèves, les doctorantes et doctorants, en toute confidentialité. Elle est également à l'écoute de tous les acteurs en charge de l'accompagnement des étudiantes et étudiants, pour la promotion de la qualité de vie sur le campus.

Contact : :
Direction : Dr Combes
sante-etudiante@ens-lyon.fr

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis 2015, deux centres de sécurité sociale peuvent être choisis par les fonctionnaires stagiaires et titulaires :
– La MGEN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale)
– La MAGE (Mutuelle autonome générale de l'éducation)
Ces deux organismes gèrent la sécurité sociale et les services sociaux des personnels fonctionnaires de l'Éducation nationale. Les agents fonctionnaires doivent faire transférer leur dossier d'assuré social de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dont ils dépendent vers le centre de sécurité sociale qu'ils choisissent (MGEN ou MAGE).

Pour les normaliens (fonctionnaires stagiaires) ou les étudiants devenant doctorants (agents non titulaires), il est **impératif** de prévenir le centre de sécurité sociale du changement de statut.
Pour les post-doctorants et les chercheurs (agents non titulaires), la Caisse primaire d'assurance maladie reste le centre de sécurité sociale. Pour les post-doctorants et les chercheurs (agents non titulaires) de nationalité étrangère, l'affiliation à la sécurité sociale est obligatoire.
Les agents doivent faire leurs démarches de manière individuelle, il en va de même pour le choix de leur mutuelle. Pour les agents de nationalité étrangère, un accompagnement est proposé par l'espace Ulys ainsi que par la direction des Ressources humaines dans la réalisation des démarches d'affiliation.

MUTUELLE

Depuis le 1er mai 2026, un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) en santé et en prévoyance a été mis en place.
Concernant la couverture santé, les agents doivent adhérer au contrat collectif souscrit auprès de l'organisme retenu, à savoir MGEN Assurances. L'employeur prend en charge 50 % du montant des cotisations.
Dans les jours suivant leur arrivée, chaque agent reçoit un lien transmis par la MGEN lui permettant soit d'adhérer au contrat collectif obligatoire, soit de demander une dispense d'adhésion, le cas échéant.
Vous trouverez davantage d'informations sur l'intranet, rubrique Documentation / Le régime de protection sociale complémentaire en et en prévoyance.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez adresser un courriel à : **mutuelle@ens-lyon.fr**

INFORMATIONS PRATIQUES
Où trouver l'information en interne ?

ENTRE NOUS

Cette lettre d'information interne est à votre service. Elle présente toutes les deux semaines les actualités de l'École qui vous concernent, propose des informations pratiques sur le fonctionnement de l'établissement, annonce les activités de l'enseignement et de la recherche au sein de l'ENS de Lyon, de même que les manifestations scientifiques à venir et la programmation culturelle. Vous pouvez aussi diffuser par ce biais vos petites annonces.
N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse **communication@ens-lyon.fr** si vous avez une information qui vous semble importante pour la communauté.

LA DIFFUSION PAR MESSAGERIE

Les informations que vous recevez par mail peuvent provenir de différents émetteurs :
– Le président : mail envoyé par « Président »
– Le directeur général des services : mail envoyé par « Direction générale des services »
– La communication : mail envoyé par « ENS de Lyon Communication »
– Les différents services selon votre statut (ressources humaine, bureau du 3e cycle, etc.)
Consultez bien ces mails, ils contiennent des informations nécessaires pour savoir ce qui se passe au sein de l'ENS de Lyon.
Il existe également trois listes de diffusion sur abonnement :
- **tous.culture@ens-lyon.fr** : cette liste est dédiée aux événements culturels, de diffusion des savoirs ou ouverts au grand public, organisés par des membres de la communauté de l'ENS de Lyon.
- **tous.manifestations.scientifiques@ens-lyon.fr** : cette liste est réservée aux événements scientifiques impliquant un laboratoire, une doctorante ou un doctorant, une chercheuse ou un chercheur de l'ENS de Lyon. Elle peut également servir à diffuser des appels à participation ou des appels à contribution scientifiques.
- **tous.campus@ens-lyon.fr** : cette liste, la plus récente, est destinée à la diffusion de tout événement non culturel ou non scientifique, ainsi que d'actualités se déroulant sur le campus ou sur le site universitaire Lyon-Saint-Étienne.

Pour transmettre une information à diffuser en interne ou en externe, n'hésitez pas à contacter le service communication à : **communication@ens-lyon.fr**.

LES SITES INTERNET

Le site internet : www.ens-lyon.fr
Vous trouverez sur le site institutionnel toutes les informations liées à l'École (enseignement ; recherche ; diffusion des savoirs ; bibliothèque et ses catalogues en ligne ; campus ; éditions ; agenda des manifestations scientifiques et culturelles). **Le site est systématiquement actualisé, n'hésitez pas à le consulter régulièrement.**

Le site internet en anglais : www.ens-lyon.fr/en/
Sur le site international de l'École sont recensées toutes les informations en anglais destinées à un public international.

L'intranet : intranet.ens-lyon.fr
Plusieurs informations se trouvent sur le site intranet de l'École :
– Dans la rubrique Documentation : accès thématique (recherche, ressources humaines, finances, etc.) ;
– Dans la rubrique Organisation / Directions & services : organigrammes de services ;
– Sur la page d'accueil : actualités, calendrier administratif, archivage des lettres d'information Entre NouS et accès par profil (Agent, personnel de l'École / Enseignant, Enseignant-chercheur / Doctorant / Étudiant / Encadrant / Gestionnaire) ;
– Les appels à projet de recherche en cours, avec la possibilité de filtrer en fonction du programme, de l'organisme ou de la zone géographique ;
– Mais aussi : les instances de l'École, les pages dédiées aux organisations syndicales, l'annuaire et les petites annonces.

Il est possible de trier et classer les informations, d'épingler des contenus ou des rubriques en « favoris ».
Vous trouverez également via l'intranet, votre ENT (espace numérique de travail) : planning de gestion des congés Hamac, transfert de fichiers volumineux, webmail, système de visioconférence, portail assistance, etc.

L'accès à l'intranet se fait par la bande onglet orange (à gauche de la page d'accueil) du site internet, en passant la souris sur la petite icône rayée.
L'intranet est sécurisé : une authentification vous sera demandée (utilisez le même nom d'utilisateur et le même mot de passe que lorsque vous ouvrez votre session Windows au démarrage de votre ordinateur).

LES PANNEAUX D'AFFICHAGE

Des panneaux d'affichage sont installés sur tout le campus. Consultez-les pour connaître les informations administratives, scientifiques et culturelles de l'École.

LES ÉCRANS

Des écrans TV sont installés dans les halls des sites Descartes et Monod, ainsi qu'à l'entrée du bâtiment Buisson.
Consultez-les pour connaître les dernières informations administratives, scientifiques et culturelles de l'École.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez l'ENS de Lyon sur les réseaux sociaux Linkedin, Instagram, YouTube, ou encore Bluesky et Mastodon.

LES DOCUMENTS DE COMMUNICATION

Charte graphique de l'ENS de Lyon
Charte graphique (print et web), modèles de lettres et modèles de diaporamas sont mis à votre disposition sur l'intranet (rubrique Documentation / Diffusion et communication).

Fiche de présentation
Présentation synthétique recto verso de l'École qui existe en version française et anglaise. Elle est téléchargeable sur l'intranet (rubrique Formation / offre de formation).

Les fiches département
Elles présentent les différents départements de formation et de recherche proposés par l'École. Elles sont téléchargeables sur le site internet (rubrique Formation / offre de formation).

Innover et entreprendre et Fiches laboratoires
L'École est ouverte aux acteurs du monde socio-économique. La plaquette Innover et entreprendre présente les atouts que l'ENS de Lyon peut apporter dans une démarche de recherche et d'innovation. Elle est téléchargeable sur le site internet (rubrique Recherche / Services et outils / Valorisation et transfert de technologie). Les fiches laboratoires sont téléchargeables à partir de la page internet de chaque structure (rubrique Recherche / Structures de recherche).

Les livrets d'accueil
Ces livrets sont remis aux étudiants, aux administratifs et aux enseignants-chercheurs lors de leur arrivée à l'École. Ils sont téléchargeables sur l'intranet (rubrique Documentation / Diffusion et communication).

Le rapport d'activité
Il donne chaque année un panorama complet des orientations et des activités de l'École. Il est téléchargeable sur le site internet (rubrique L'École / Nous connaître / Organisation / Bilans et documents institutionnels).

Le bilan social
Il présente pour l'année une analyse de toutes les données sociales de l'École. Il est téléchargeable sur le site internet (rubrique L'École / Nous connaître / Organisation / Bilans et documents institutionnels).

Le règlement intérieur
Il précise le fonctionnement de l'École, son organisation pédagogique et scientifique ainsi que les usages et la vie sur le campus. Il est téléchargeable sur le site internet (rubrique L'École / Nous connaître / Organisation / Bilans et documents institutionnels).

Ces documents peuvent également être demandés auprès de la communication de l'École ou téléchargés à partir de l'intranet de l'ENS de Lyon, rubrique Documentation / Diffusion et communication.

CONTACT

N'hésitez pas à contacter le **service communication de l'École** pour transmettre une information qu'il vous semble intéressant de diffuser.

Contact :
Service Communication
communication@ens-lyon.fr

À VOTRE SERVICE POUR AMÉLIORER VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Transport et restauration

TRANSPORT

Prise en charge partielle des titres de transport
Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 modifié instaure une prise en charge partielle du coût des titres de transport pour les déplacements effectués par les personnels de l'État entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Les personnels de l'établissement (fonctionnaires contractuels) rémunérés par l'ENS de Lyon peuvent bénéficier de cette mesure.
Adressez-vous à votre gestionnaire des ressources humaines qui vous orientera selon votre type d'abonnement (TCL + train, TCL ou Vélo'V). Le remboursement de 75% du (ou des) abonnement(s) souscrit(s) s'effectue lors du paiement de votre salaire, sur présentation de justificatifs, dans une limite définie annuellement par l'État.

Plan de déplacement administration
Pour les abonnements annuels TCL, l'ENS de Lyon a mis en place un plan de déplacement administration, en partenariat avec le Sytral.
Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez être titulaire ou avoir un contrat de plus d'un an et vous abonner aux TCL **pour 12 mois minimum** *via* le dispositif PDA.
L'École verse ensuite une subvention permettant de diminuer le coût de l'abonnement. Seule la part qui revient à l'agent sera prélevée sur son compte bancaire.

Forfait mobilité durable
Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait pouvant atteindre un montant de 300 € par an.

Modalités à retrouver sur **le site intranet,** rubrique Documentation / Prise en charge des frais de transport domicile-travail

RESTAURATION

Les lieux
Les sites Descartes et Monod bénéficient d'un restaurant géré par le CROUS.
Il est ouvert du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h.
Pour payer votre repas, vous devez utiliser la carte universitaire multiservices.

Le restaurant du site Monod a été entièrement restauré et agrandi.

Le coût
Le prix du repas est fixé par le CROUS de Lyon. Une convention entre le CROUS et l'ENS de Lyon permet de diminuer le prix de votre repas en fonction de votre indice de rémunération.

Voir la fiche « action sociale » pour en savoir plus.

Mode de paiement : Izly le paiement sans contact dans toutes les structures de restauration
Le paiement en restaurant et cafétéria s'effectue exclusivement avec un compte Izly activé et chargé. Vous réglez vos repas avec votre carte universitaire multi services ou avec l'appli Izly sur votre smartphone.

Comment faire ?
Izly vous envoie automatiquement un e-mail ayant pour objet « activation de votre compte Izly » sur votre adresse de messagerie @ens-lyon.fr. Vous êtes alors dirigé vers Izly.fr pour activer et charger votre compte en ligne. Si vous n'avez pas reçu le mail, rendez-vous sur « mon-espace.izly.fr ».

Plus d'informations sur : **www.izly.fr**

À VOTRE SERVICE POUR AMÉLIORER VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Activités extra-professionnelles proposées par l'ENS de Lyon (1)

LA BIBLIOTHÈQUE DIDEROT DE LYON

La Bibliothèque Diderot de Lyon est le service commun de la documentation de l'ENS de Lyon. Elle contribue aux activités de formation et de recherche de l'établissement. Elle exerce des missions documentaires et d'animation culturelle, scientifique et technique. Bibliothèque d'étude et de recherche, elle offre à ses lecteurs une documentation pluridisciplinaire et donne accès à un large éventail de documentation en ligne (revues, ebooks, documents patrimoniaux).

La bibliothèque peut vous accompagner dans vos recherches documentaires, vous former à l'usage des ressources électroniques ou à la gestion de références bibliographiques, et propose un service de prêt entre bibliothèques. Il est possible d'imprimer, photocopier et scanner sur place, et de réserver des salles de travail individuellement ou en groupe.

La bibliothèque propose une offre large de services aux chercheurs sur les thématiques suivantes : publier ses productions scientifiques, informer sur la recherche, accompagner à la gestion des données, codes et logiciels, contribuer à la valorisation de la recherche, diffuser une culture de la science ouverte.

Sur le site Descartes (bâtiment D9) se trouve l'ensemble des collections de Lettres, Langues, Philosophie, Sciences humaines et sociales, des collections spécialisées en Éducation, des collections patrimoniales, le fonds Russie et Europe médiane. La bibliothèque compte également une vidéothèque et une cartothèque. Les collections des laboratoires de recherche en LSH sont situées au Centre de Documentation Recherche (CDR, bâtiment D4).

Accueil : (04 37 37) 65 00
Horaires d'ouverture :
- du lundi au vendredi : de 9h à 21h
- samedi et dimanche : de 10h à 20h

Sur le site Monod (bâtiment MGN.2, 1er étage), vous trouverez les ouvrages de sciences exactes et expérimentales (Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Biologie et Sciences de la Terre).

Accueil : (04 72 72) 81 84
Horaires d'ouverture :
- du lundi au dimanche, jours fériés compris, de 8h à 23h15 (accès réservé ENS par badge)

Consultez le site web de la bibliothèque pour accéder au catalogue, aux ressources électroniques, ainsi qu'à une présentation de l'ensemble des services de la bibliothèque: **www.bibliotheque-diderot.fr.**
Vous pourrez aussi consulter la presse en ligne, nationale et internationale (Europresse, Mediapart, PressReader).

LE CENTRE DES LANGUES (CDL)

Plus d'une centaine de cours différents sont proposés chaque semestre dans le cadre des enseignements du Centre de langues. Vous pouvez débuter ou vous perfectionner en allemand, arabe, catalan, chinois, espagnol, français langue étrangère, italien, japonais, persan, portugais, russe, turc.
Toutes les personnes (à l'exception des grands débutants) qui souhaitent s'inscrire pour la première fois à un cours dans l'une des langues ci-dessus sont tenues de passer un test d'évaluation en deux parties (écrit + oral). Les dates des tests et les informations sont affichées sur le site internet du Centre de langues. Pour une réinscription dans une même langue, il convient de viser le niveau supérieur à celui du cours suivi l'année antérieure, ou bien, de choisir un des cours « à thème » proposés si son niveau correspond au vôtre.

Contact : langues@ens-lyon.fr
Téléphone : (04 37 37) **60 12**
Site web : **centredelangues.ens-lyon.fr**

L'offre de cours est disponible sur le site du Centre de langues **(centredelangues.ens-lyon.fr).**

Les inscriptions aux cours du premier semestre auront lieu le mardi 16 septembre de 12h30 à 9h le lendemain, sur le site internet du Centre de Langues, pour toutes les langues (hormis l'anglais). N.B : Ces enseignements sont soumis à un *numerus clausus*. Les cours ne sont ouverts qu'aux personnes inscrites en temps requis dans la limite des places disponibles.
Attention : en anglais, l'offre du Centre de langues est restreinte aux étudiantes et étudiants. Des cours d'anglais pour le personnel sont organisés par la DRH.

Contact : Service formation, accompagnement RH et recrutement
formation.des.personnels@ens-lyon.fr

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES

À l'ENS de Lyon, la culture artistique et scientifique est au cœur de la vie quotidienne des étudiantes, étudiants et des personnels. L'École accorde une grande attention au respect de la convention cadre nationale « Campus : territoires de culture » signée en 2024. La programmation culturelle est ouverte à un public interne et/ou externe, le plus souvent gratuite, et organisée par divers acteurs de l'École (associations étudiantes, départements, laboratoires de recherche, etc.). Des manifestations sont organisées en partenariat avec les institutions lyonnaises et l'ENS de Lyon participe à de grands événements culturels nationaux.

La récente création du Pôle Culture, arts, sciences et société vient répondre à une demande grandissante au sein de l'École pour initier de nouveaux projets, renforcer les actions de l'École autour de ses thématiques et amplifier leur diffusion auprès de l'ensemble des publics.

Lieux et équipements

- **Le théâtre Kantor** est un théâtre-école qui reflète la spécificité de l'ENS de Lyon en alliant recherche et formation.

- la **galerie Artemisia** accueille des projets et expositions en recherche-création

– deux **ateliers** sur le site Descartes permettent la pratique des arts plastiques et de la photographie

- le **hall de la Bibliothèque Diderot de Lyon** et **la salle La Parenthèse** sont les lieux de nombreuses expositions thématiques et de rencontres avec des écrivains et des chercheurs.

– d'autres espaces comme la **salle Dutilleux** (D2.008, Descartes), le **forum Félix Pécaut** (Descartes), la **Verrière** (ouverte uniquement à la communauté ENS) en face de la bibliothèque (Monod) peuvent accueillir des manifestations ;

– l'ENS de Lyon dispose également d'un **plateau TV** et d'un **studio d'enregistrement** géré par le service ENS Média.

Vous serez informés de toutes les manifestations de l'École par courrier électronique, par voie d'affichage, en consultant la programmation dans l'agenda du site **www.ens-lyon.fr** ou sur les réseaux sociaux.

Contacts

- **kantor@ens-lyon.fr**, pour la programmation du Théâtre Kantor
- **ens.media.assistance@ens-lyon.fr**, pour les équipements audiovisuels
- pour des projets recherche-création : **david.gauthier@ens-lyon.fr**
- pour des expositions : gestion des salles et /ou Bibliothèque Diderot de Lyon **gestion.salles@ens-lyon.fr**

LA FÊTE DE LA SCIENCE

La Fête de la science, ce sont des milliers d'animations gratuites, partout en France. L'ENS de Lyon devient, pendant 3 jours, un village des sciences, accueillant publics scolaires et grand public pour des démonstrations, des ateliers, des conférences et des spectacles. C'est l'occasion de découvrir de nombreuses disciplines scientifiques : biologie, sciences du langage, physique, chimie, histoire, mathématiques, géographie… L'édition 2026 de la Fête de la science, aura pour thème « Saveurs Savantes ». Le village des sciences de l'ENS de Lyon se tiendra du jeudi 8 au samedi 10 octobre sur le site Monod.

Plus d'informations sur le site internet de l'ENS de Lyon
Contact :
Courriel : **fetedelascience.ens-lyon.fr**

La galerie Artemisia

Le théâtre Kantor

Atelier Fête de la science

À VOTRE SERVICE POUR AMÉLIORER VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Activités extra-professionnelles proposées par l'ENS de Lyon (2)

ACTIVITÉS SPORTIVES

L'association sportive (AS) et le centre des sports (CDS) de l'ENS de Lyon

Le sport est une source fondamentale d'équilibre, de bien-être et d'intégration.

Quel que soit votre niveau de pratique et vos aspirations, le centre des sports ainsi que l'AS ouvrent de nombreuses activités aux personnels de l'École :

– vous pouvez bénéficier d'une pratique encadrée par des enseignants en boxe française, cross-training, fitness, karaté, natation, pilates, danse classique, renforcement musculaire, STEP, taekwondo, tennis de table, stretching, yoga et zumba ;

– Vous pouvez retrouver des étudiants et des collègues entre 12h et 14h ou en soirée sur des créneaux réservés à la pratique libre du badminton, futsal, basket et volley ;

– L'adhésion à l'AS vous permet également d'accéder librement à l'ensemble des installations sportives de l'École 7j/7 de 7h à 23h (en dehors des heures de cours). L'ENS de Lyon est équipée d'un gymnase, d'un terrain de tennis extérieur avec éclairage, d'une salle de musculation (avec un espace cardio-training) ainsi que d'une salle de danse et d'un dojo ;

– Chaque hiver, un programme de sorties de ski à prix préférentiel vous est proposé.

Tarifs de la cotisation 20265-2027 à l'AS pour les personnels :

– Cotisation à l'AS : 40 € / an. Un tarif « année incomplète » de 30€/semestre est également proposé

– Cotisation au « Pack AS + ENSemble » : 45 € / an (30 € à l'ordre de l'AS et 15 € à l'ordre de ENSemble)

Informations pratiques

– Pour consulter les plannings ou réserver des installations sportives : **www.ens-lyon.fr :** rubrique Campus / Sport / Installations sportives

– La législation concernant les certificats médicaux a évolué. Désormais, il suffit d'attester avoir répondu négativement à l'ensemble des questions du formulaire « QS sport » pour adhérer. Ne remettez pas le questionnaire (en raison du secret médical) ; signez juste l'attestation. Exceptions : pour les activités à « contraintes particulières » (sports de combat, rugby) ; un certificat médical est exigé chaque année.

– Pour adhérer au « Pack AS + ENSemble », merci d'adhérer d'abord à ENSemble avant de venir adhérer à l'AS avec un justificatif pour bénéficier du tarif préférentiel.

– Seuls les étudiants et personnels de l'École peuvent bénéficier des installations et des activités sportives : vous ne pouvez en aucun cas inviter des amis, conjoints ou personnes extérieures à l'ENS de Lyon sur les installations sportives de l'École.

Contact : sport@ens-lyon.fr
Téléphone : (04 37 37) **66 00** – bureau D2 220 (site Descartes), bureau de l'AS (site Monod)

ASSOCIATION « ENSEMBLE »

Association des personnels de l'ENS de Lyon

L'association ENSemble organise et gère différentes manifestations sociales, culturelles ou sportives à destination des adhérents de l'ENS de Lyon.

ENSemble organise l'arbre de Noël, la journée festive et de courts voyages ouverts à tous les personnels, qu'ils soient adhérents ou non.

L'adhésion à ENSemble permet d'avoir des places de cinéma à tarif préférentiel, ainsi que des pass CALICEO et des réductions auprès de nombreux partenaires.

Les permanences sont tenues tous les 15 jours (hors congés scolaires), le mardi entre 12h15 et 13h15, au local situé près de l'entrée de la bibliothèque Diderot (5 parvis René Descartes).

2025-2026 :

– Cotisation annuelle « ENSemble » : 20 € ;

– Cotisation annuelle « ENSemble » + « AS » de l'ENS de Lyon : 45 € (15 € pour ENSemble et 30 € pour l'AS).

Contact : ensemble@ens-lyon.fr
Site internet : **ensemble.ens-lyon.fr/**

ASSOCIATION « ENVERTS »

ENvertS est une association de l'ENS de Lyon d'initiative étudiante. L'association mène un travail de sensibilisation avec des évènements ouverts à toutes et tous (conférences, tables rondes, débats, ateliers, etc.) et des projets en lien avec l'administration pour réduire l'impact environnemental de l'École.

ENvertS gère aussi **l'AMAP** (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) de l'École et propose à toutes et tous, élèves, membres du personnel et enseignants, la livraison de produits frais (pain, fruits, légumes, œufs, fromages) chaque semaine à l'ENS de Lyon. Les paysans fournissant nos paniers sont ancrés localement (moins de 100 km de Lyon) et travaillent selon les modalités de l'agriculture paysanne et du respect de la biodiversité. ENvertS organise des visites dans les fermes des paysans de l'AMAP pour les rencontrer et découvrir leur travail.

Si vous êtes intéressé, ne manquez pas les **distributions d'essai, sans engagement**, à la rentrée de septembre !

ENvertS est également constituée de nombreux clubs aux activités diverses dont voici quelques exemples :
– ENSelle propose un atelier de réparation de vélo un mercredi sur deux pendant la pause déjeuner sous l'arche Monod ;
– obsErvoNS, club naturaliste, propose régulièrement des sorties dans Lyon et ses alentours afin d'en apprendre plus sur la faune et la flore de la région ;
– ENgraineS propose aux adhérents et adhérentes de participer à l'entretien de deux potagers (un à Monod et un à Descartes).

Et pour vous tenir informé :

– À la suite de l'adhésion à ENvertS (de 4 € pour les salariés), vous serez abonné à la liste de diffusion (**enverts.diffusion@listes.ens-lyon.fr**) qui vous permettra non seulement de connaître toute l'actualité d'ENvertS et de l'écologie, mais aussi de recevoir des idées de recettes pour cuisiner vos légumes ;
– Visitez le site internet : **enverts.org** ;
– Contactez les membres du bureau :
enverts.bureau@ens-lyon.fr

À VOTRE SERVICE POUR AMÉLIORER VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Contacts utiles

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

ARALIS (Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale)
16 rue Jean Desparmet 69008 Lyon
Tél.: 04 72 75 79 30

Ethic Etapes CISL (Centre international de séjour de Lyon)
103 boulevard des États-Unis – 69008 Lyon
Tél. : 04 37 90 42 42

Demande de logement social – service habitat de Lyon
198 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon
Tél. : 04 26 99 64 00

GrandLyon Habitat
Le Terra Mundi – 2, place de Francfort – 69444 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 72 74 68 00

SANTÉ / SOCIAL

Caisse primaire d'assurance maladie
5 bis place Jean Macé – 69907 Lyon cedex 20
Tél. : 36 46

POMPIERS : 18

POLICE : 17

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen : 112

Numéro d'urgence par SMS : 114

Hôpital Édouard Herriot
5 place Arsonval – 69003 Lyon
Téléphone :
Standard : 04 72 11 80 88
Urgences : 04 72 11 00 40
Urgences psychiatriques : 04 72 11 00 09

Centre antipoison et urgences toxicologiques
Tél. : 04 72 11 69 11

Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc
20 quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Téléphone :
Standard : 04 78 61 81 81
Urgences : 04 78 61 86 35
Entrée des urgences : 10 rue Raullin – 69007 Lyon

SOS Médecins
289 rue Garibaldi, 69007 Lyon - **Tél.** : 04 78 83 51 51

Maisons médicales de garde
Généralistes de garde le soir, le week-end et les jours fériés
Tél. : 04 72 33 00 33 ou 116 117 (appeler impérativement avant de se rendre sur place). Il y a 4 maisons médicales de garde sur Lyon (Lyon 8, Lyon 6, Lyon 5, Lyon 9).

PC SÉCURITÉ - ENS DE LYON

Site Descartes : 04 37 37 64 64

Site Monod : 04 72 72 81 51

IGFL : 04 72 72 13 00

DISCRIMINATIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES

Victimes ou témoins, faites un signalement à la Mission Égalité et diversité de l'ENS de Lyon (cf fiche n°9) :
signalement.violences.discriminations@ens-lyon.fr

En cas d'urgence uniquement :
Campus Descartes : (04 37 37) **64 64**
Campus Monod : (04 72 72) **81 51**

ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON